

CONSEIL MUNICIPAL DE MIMIZAN

SEANCE DU 29 AVRIL 2014

COMPTE - RENDU

L'AN DEUX MILLE QUATORZE, le 29 du mois d'avril à 18 heures,

Le Conseil Municipal, dûment convoqué le 23 avril 2014, se réunit au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur PLANTIER Christian, Maire.

Présents : Monsieur PLANTIER Christian, Monsieur BOURDENX Arnaud, Madame DULHOSTE Michèle, Monsieur CORBEAUX Daniel, Madame ROUSSIGNOL Agnès, Monsieur BANQUET Max, Madame DEZEMERY Isabelle, Monsieur CASSAGNE Guy, Madame CASTAING-JAMET Stéphanie (adjoints) Madame BARANTIN Annie, Monsieur PONS Guy, Monsieur SANNA Denis, Monsieur VIDEAU Gaëtan, Monsieur TARTAS Franck, Madame AMESTOY Katia, Madame LAMARQUE Patricia, Monsieur DOUSSANG François, Madame LEROUX Claire, Madame MATTE Muriel, Madame OBADIA Alexandra, Madame JEANGILLES Séverine, Monsieur SAUVAGET Yannick, Monsieur BADET Gilbert, Monsieur FORTINON Xavier, Madame DELEST Marie-France, Madame LARROCA Sandrine, Madame OLHASQUE Annabel (conseillers municipaux)

Absents excusés : Monsieur RINGEVAL Alain donne pouvoir à Madame OLHASQUE Annabel, Monsieur POMAREZ Frédéric donne pouvoir à Monsieur BADET Gilbert

Secrétaire de séance : Madame LEROUX Claire

Monsieur le Maire propose d'adopter le compte rendu de la séance du 17 avril 2014. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire passe à l'ordre du jour :

- 1- Vote des comptes administratifs 2013 pour le budget principal et les budgets annexes : M.A.C, lotissement Pyramide, ZAC des Hournails
- 2- Approbation des comptes de gestion 2013 pour le budget principal et les budgets annexes : M.A.C, lotissement Pyramide, ZAC des Hournails
- 3- Affectation des résultats 2013 pour le budget principal et les budgets annexes : M.A.C, lotissement Pyramide, ZAC des Hournails
- 4- Vote du budget primitif 2014 pour le budget principal et les budgets annexes : M.A.C, lotissement Pyramide, ZAC des Hournails
- 5- Vote des taux d'imposition 2014
- 6- Vote des durées d'amortissements des matériels acquis en 2013
- 7- Vote d'une autorisation de programme
- 8- Subventions 2014
- 9- Admissions en non valeur
- 10- Création d'un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe par modification de poste
- 11- Création d'un poste d'attaché pour pourvoir le poste de Directeur Général des Services
- 12- Création d'emplois saisonniers 2014
- 13- Acquisition parcelle cadastrée section AA n°2
- 14- SYDEC - transfert de compétence maintenance de l'éclairage public

1- VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2013 POUR LE BUDGET PRINCIPAL ET LES BUDGETS ANNEXES : M.A.C, LOTISSEMENT PYRAMIDE, ZAC DES HOURNAILS

Rapporteur : Monsieur CORBEAUX Daniel

Questions et/ou observations : Monsieur FORTINON Xavier

Vote : 22 POUR et 7 ABSTENTIONS (M. Badet, M. Ringeval, M. Fortinon, Mme Delest, Mme Larroca, M. Pomarez, Mme Olhasque) POUR LES CA DU BUDGET PRINCIPAL ET DE LA ZAC DES HOURNAILS

UNANIMITE POUR LES CA DE LA MAC ET DU LOTISSEMENT PYRAMIDE

Compte administratif Budget Principal 2013

Monsieur CORBEAUX Daniel a demandé à la Directrice Financière d'assister à ce Conseil Municipal afin qu'elle puisse répondre à des questions purement techniques sur le budget.

Toutes dépenses confondues, le budget 2013 a été exécuté à hauteur de 92,95%, soit un montant de 19 742 542€ en augmentation de 487 000€ par rapport à l'exercice 2012. Elles sont composées, de dépenses de fonctionnement pour 13 530 000€ soit 63,7% des dépenses totales, et de dépenses de la section d'investissement pour 6 213 000€, soit 36,4%.

Les recettes totales réalisées en 2013 s'élèvent quant à elles à 21 228 133€, soit un taux de réalisation de 99,95%. Elles sont sensiblement équivalentes à 2012 et les recettes de fonctionnement avec 15 614 000€ en représentent 73,5%, les recettes d'investissement étant de 5 614 000€.

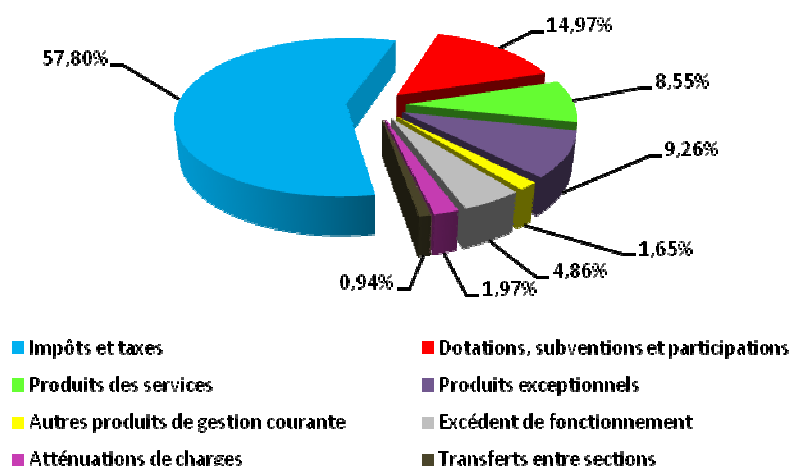
I - Les recettes de fonctionnement

Elles sont en évolution de 0,47% par rapport à 2012 et ont été réalisées à 111,10% par rapport aux crédits ouverts. Mais si l'on ne prend en compte que les recettes réelles propres à l'exercice et hors produits exceptionnels, elles évoluent de 0,85%.

RECETTES FONCTIONNEMENT 2013

Libellé	Montant 2011	Montant 2012	Montant 2013	Part	2013/2012
Impôts et taxes	8 880 927	9 000 192	9 024 972	57,80%	0,28%
Dotations, subventions et participations	2 424 459	2 339 901	2 337 772	14,97%	-0,09%
Produits des services	1 360 395	1 276 047	1 335 617	8,55%	4,67%
Produits exceptionnels	223 784	1 452 285	1 445 633	9,26%	-0,46%
Autres produits de gestion courante	86 035	229 811	256 982	1,65%	11,82%
Excédent de fonctionnement	665 000	842 375	758 856	4,86%	-9,91%
Atténuations de charges	239 221	230 271	307 630	1,97%	33,59%
Produits financiers	259	124	110	0,00%	-11,29%
Transferts entre sections	212 769	170 426	146 810	0,94%	-13,86%
Total	14 092 849	15 541 432	15 614 382	100,00%	0,47%

REPARTITION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT



1) Les impôts et taxes (chapitre 73)

Le produit des impôts et taxes de la ville de Mimizan constitue la première ressource de la collectivité avec 9 024 972€ : il représente ainsi 57,8% des recettes totales de fonctionnement, en augmentation de 0,28% par rapport à 2012.

Les principales composantes de ce poste sont les contributions directes (4 616 490€) et l'attribution de compensation et la dotation de solidarité communautaire (3 649 280€).

IMPOTS ET TAXES 2013

Libellé	Montant 2011	Montant 2012	Montant 2013	Part	2013/2012
Contributions directes	4 246 658	4 491 785	4 616 490	51,15%	2,78%
Attribution de compensation	2 520 606	2 520 606	2 520 606	27,93%	0,00%
Dotation de solidarité communautaire	1 157 572	1 157 572	1 128 674	12,51%	-2,50%
Droits de place	83 703	81 716	88 504	0,98%	8,31%
Droits de stationnement	164 118	168 686	159 653	1,77%	-5,35%
Taxe sur l'électricité	110 129	117 177	118 882	1,32%	1,46%
Impôt sur les spectacles	201	1 007	1 034	0,01%	2,68%
Prélèvement produits jeux casinos	127 272	101 954	71 602	0,79%	-29,77%
Droits de mutation	382 663	331 558	289 051	3,20%	-12,82%
Autres taxes diverses	88 005	28 132	30 476	0,34%	8,33%
Total	8 880 927	9 000 193	9 024 972	100,00%	0,28%

Les contributions directes

Le produit de la taxe d'habitation représente 47,8% de nos contributions, en évolution de 2,85% par rapport à 2012, ce qui correspond à une évolution des bases nettes, hors coefficient de revalorisation, de 1,05%. Le produit de la taxe sur le foncier bâti représente 49,1%, en évolution de 3,4% par rapport à 2012, ce qui correspond à une évolution des bases nettes, hors coefficient de revalorisation, de 1,6%.

La taxe sur le foncier bâti, qui ne représente que 3%, augmente de 2,2%. Au total, le produit de ces contributions progresse de 124 700€, sans augmentation des taux, mais l'on assiste à un tassement par rapport aux années précédentes.

Libellé	Montant 2011	Montant 2012	Montant 2013	Part	2013/2012
Taxes d'habitation	1 995 086	2 140 636	2 201 689	47,82%	2,85%
Taxe sur le foncier bâti	2 100 349	2 188 824	2 262 518	49,14%	3,37%
Taxe sur le foncier non bâti	133 371	136 599	139 628	3,03%	2,22%
Total (hors rôles suppl)	4 228 806	4 466 059	4 603 835	100,00%	3,08%

La fiscalité reversée

Les dotations communautaires reversées représentent 40,4% de ce chapitre avec la part de la dotation de solidarité qui diminue de 2,5%, du fait de l'intégration de Mézos au sein de la communauté de communes au 1^{er} janvier 2013.

Les autres taxes

L'ensemble des autres taxes, après une baisse de plus de 13% en 2012, diminuent encore de plus de 8% en 2013. Ceci s'explique par la chute des droits de mutation que nous avons anticipée (-12,8%) et celui du produit des jeux de casino (-30%) effet conjugué de la baisse du chiffre d'affaires et du passage du taux de prélèvement à 0%.

Ce chapitre 73 a été réalisé à 100,7% des prévisions.

2) Les dotations et participations (chapitre 74)

Les dotations et participations représentent la deuxième ressource de la collectivité avec 2 337 772€, montant stable par rapport à 2012. Mais c'est tout de même un chapitre sur lequel nous avons perdu près de 172 000€ sur 5 ans.

DOTATIONS SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS 2013

Libellé	Montant 2011	Montant 2012	Montant 2013	Part	2013/2012
Dotation forfaitaire	1 807 075	1 784 305	1 761 066	75,33%	-1,30%
Dotation instituteur	2 808	2 808	2 808	0,12%	0,00%
Dotation générale décentralisation	7 878	2 075	0	0,00%	-100,00%
Autres	20 142	17 439	38 318	1,64%	119,73%
Régions	963			0,00%	-
Départements	39 724	25 342	21 317	0,91%	-15,88%
Autres organismes	269 913	263 161	279 930	11,97%	6,37%
Compensation perte taxe additionnelle		346	1 204	0,05%	247,98%
Fonds départemental T.P.	12 479	11 224	10 697	0,46%	-4,70%
Compensation T.P.	55 816	46 660	39 043	1,67%	-16,32%
Compensation exo taxes foncières	73 539	68 109	63 470	2,71%	-6,81%
Compensation exo taxes habitation	121 525	117 521	118 121	5,05%	0,51%
Autres attributions et participations	12 596	911	1 798	0,08%	97,37%
Total	2 424 458	2 339 901	2 337 772	100,00%	-0,09%

La DGF, qui représente 75% de ce poste, perd 1,30%. En effet, si la dotation de base évolue de 1,38%, du fait de l'augmentation de la population DGF de 138 habitants, la dotation de garantie chute de nouveau, après 2012, de 6%. Les compensations fiscales au titre des exonérations de taxe d'habitation et de taxes foncières octroyées par l'état, s'élèvent à 181 591€ (- 4 000€), alors que la compensation de taxe professionnelle perd elle, plus de 16%.

Les subventions du département, qui s'élèvent à 21 317€ (-4 000€), ont permis de financer une partie des actions de la crèche pour 15 300 euros, du CLSH pour 2 140 euros et de la médiathèque pour 3 000 euros.

Le contrat enfance, participation de la CAF et de la MSA au fonctionnement des structures enfance et petite enfance, augmente de plus de 6%.

Ce chapitre 74 a été réalisé à 101% des prévisions

3) Les produits des services (chapitre 70)

Les produits des services, du domaine et ventes diverses représentent à peine un peu plus de 8% de notre budget (1 335 616€) et sont en augmentation de 4,67%. Cela recouvre des situations disparates selon les domaines d'intervention.

PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES 2013

Libellé	Montant 2011	Montant 2012	Montant 2013	Part	2013/2012
Concessions et redevances funéraires	2 734	1 619	7 985	0,60%	393,21%
Droits station et loc domaine port fluvial	8 916	23 750	22 093	1,65%	-6,98%
Redevance occup domaine public communal	87 196	106 076	133 974	10,03%	26,30%
Autres droits stationnement et location	3 700	5 508	2 200	0,16%	-60,06%
Location droits de chasse et de pêche	6 215	6 040	5 610	0,42%	-7,12%
Travaux	4 656	2 584	4 631	0,35%	79,22%
Droits services culturels	6 283	4 664	7 731	0,58%	65,76%
Droits des services à caractère de loisirs	174 007	172 109	180 080	13,48%	4,63%
Droits des services à caractère social	589 522	589 614	611 256	45,77%	3,67%
Droits des services péri-scolaires	154 118	155 251	146 662	10,98%	-5,53%
Autres prestations de services	55 851	38 717	32 994	2,47%	-14,78%
Locations diverses (autres qu'immeubles)	134 628	21 470	4 613	0,35%	-78,51%
Aux budgets annexes, régies, CCAS ...	3 987	5 545	32 934	2,47%	493,94%
Mise à dispos. personnel au GFP Rattachement	0	4 912	4 846	0,36%	-1,34%
Aux autres organismes	15 118	12 081	2 632	0,20%	-78,21%
Par les budgets annexes et régies municipales	23 111	43 192	62 472	4,68%	44,64%
Par les C.C.A.S.	4 831	3 798	5 083	0,38%	33,83%
Par GFP de rattachement	0	28 631	28 934	2,17%	1,06%
Par les autres redevables	85 523	35 765	34 966	2,62%	-2,23%
Autres produits d'activités annexes	0	14 721	3 920	0,29%	-73,37%
Total	1 360 396	1 276 047	1 335 616	100,00%	4,67%

Les principales augmentations concernent les concessions et redevances funéraires (+ 6 000€), les redevances pour occupation du domaine public (+28 000€), les recettes du centre de loisirs (+8 000€), celles liées aux repas servis à l'EHPAD (+21 000€) et les reversements par les budgets annexes (travaux au camping de la plage dans le cadre de l'aménagement paysager du parking et de la confection de l'abri pour le gardiennage mais aussi remboursement de la prestation animation effectuée par les services de la ville pour 23 500€).

En revanche, les droits des services périscolaires diminuent de 9 000€ et les autres produits des activités annexes de 11 000€ (rattrapage en 2012 des années antérieures pour la revente d'énergie électrique des panneaux photovoltaïques au marché couvert).

Ce chapitre 70 a été réalisé à 102,7% des prévisions.

4) Les autres produits de gestion courante (chapitre 75)

Ce poste, qui ne représente que 1,6% du budget, est en augmentation de 41 000€. Cela est dû essentiellement à l'encaissement des baux agricoles sur 2 ans (35 000€).

Ce chapitre 75 a été réalisé à 100,8% des prévisions.

5) Les produits exceptionnels (chapitre 77)

Ce poste, qui représente 9% du budget, est essentiellement constitué des produits de cessions pour 1 168 022€ (vente du garage Claverie 250 000€, vente du 3 Rue des Forestiers 580 842€, vente de la maison 1 Rue des Forestiers 150 000€ et vente du 13 Avenue de Bayonne 180 000€). Les produits exceptionnels sont en augmentation de 153 000€ du fait du remboursement du sinistre lié à l'incendie de la maison sise Chemin du Tuc pour 153 700€.

Libellé	Montant 2011	Montant 2012	Montant 2013	Part	2013/2012
Recouvrement sur créances admises en non valeur		3 517	117	0,24%	-96,67%
Autres produits exceptionnels de gestion	4 111	4 677	7 553	0,32%	61,49%
Mandats annulés sur exercices antérieurs	1 216	18 047	69 043	1,24%	282,57%
Produits des cessions d'immobilisations	204 448	1 382 956	1 170 522	95,23%	-15,36%
Produits exceptionnels divers	14 009	43 088	198 398	2,97%	360,45%
Total	223 784	1 452 285	1 445 633	100,00%	-0,46%

Sur ce chapitre 77, les prévisions n'étaient que de 162 500€, du fait de l'obligation qui nous est faite en M14 d'inscrire la prévision des produits de cession en investissement.

6) Les travaux en régie

Ils représentent une recette d'ordre de 134 390€ (essentiellement des actions de plantations au cimetière pour 15 150€, des travaux de clôture au Moulin Neuf pour 12 660€, des travaux au presbytère pour 26 425€, l'aménagement du callejon et la création d'une dalle de propreté pour 32 000€).

7) L'excédent de fonctionnement

Il s'élève à 758 856€ contre 842 375 € en 2012.

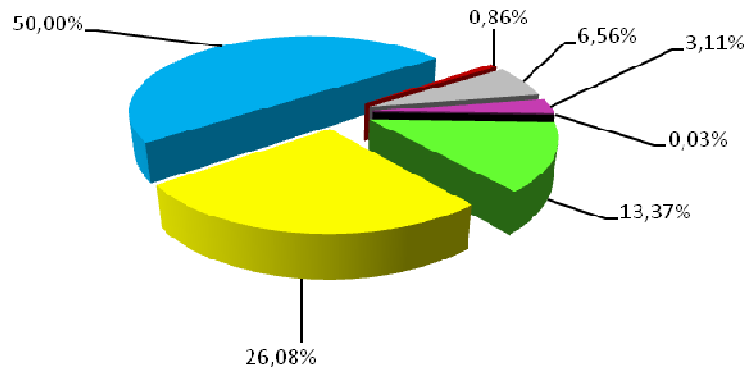
II - Les dépenses de fonctionnement

Le montant total des dépenses en 2013 s'élève à 13 529 572€, soit un taux de réalisation de 96,27%, en augmentation de 3,67%. Mais si l'on ne prend en compte que les dépenses de gestion, réalisées à 99,39%, elles évoluent de 5,6%. Cela entraîne deux constats : d'une part les économies demandées aux services lors de l'élaboration du budget, montrent qu'il ne reste plus vraiment de marge et que, d'autre part, nos dépenses de gestion augmentent bien plus vite que nos recettes de gestion. Si cet effet ciseau de 2013 devait perdurer, c'est notre épargne nette qui en pâtirait fortement. Notre excédent brut courant perd déjà plus de 400 000 euros comparé à 2012.

STRUCTURE DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2013

Libellé	Montant 2011	Montant 2012	Montant 2013	Part	2013/2012
Charges à caractère général	3 428 765	3 259 029	3 527 882	26,08%	8,25%
Charges de personnel	6 537 459	6 564 789	6 765 017	50,00%	3,05%
Atténuations de produits	0	54 541	115 687	0,86%	112,11%
Autres charges de gestion courante	765 470	818 458	887 385	6,56%	8,42%
Charges financières	499 478	409 454	420 365	3,11%	2,66%
Charges exceptionnelles	2 488	4 237	4 236	0,03%	-0,02%
Op d'ordre de transferts entre sections	716 670	1 940 629	1 809 000	13,37%	-6,78%
Total	11 950 330	13 051 137	13 529 572	100,00%	3,67%

Ventilation des dépenses de fonctionnement



- | | |
|---|--------------------------------------|
| ■ Charges à caractère général | ■ Charges de personnel |
| ■ Atténuations de produits | ■ Autres charges de gestion courante |
| ■ Charges financières | ■ Charges exceptionnelles |
| ■ Op d'ordre de transferts entre sections | |

1) Les achats et variations de stock (compte 60)

Ils augmentent de 6,82% entre les deux exercices et représentent 17,65% de nos dépenses de gestion.

ACHATS ET VARIATION DE STOCK 2013

Libellé	Montant 2011	Montant 2012	Montant 2013	Part	2013/2012
Achats d'études, prestations de service	33 129	33 369	30 298	1,52%	-9,20%
Eau et assainissement	199 945	117 038	109 903	5,51%	-6,10%
Energie, électricité	399 783	411 675	444 298	22,28%	7,92%
Combustibles	121 221	143 953	136 728	6,86%	-5,02%
Carburants	136 145	147 167	138 440	6,94%	-5,93%
Alimentation	440 645	391 483	465 684	23,35%	18,95%
Autres fournitures non stockées	131 999	109 718	134 562	6,75%	22,64%
Fournitures d'entretien	44 226	38 811	39 798	2,00%	2,54%
Fournitures petit équipement	381 746	330 655	360 331	18,07%	8,97%
Fournitures voirie	64 493	47 437	36 892	1,85%	-22,23%
Vêtements de travail	28 300	25 625	26 695	1,34%	4,18%
Fournitures administratives	17 072	19 442	20 472	1,03%	5,30%
Livres, disques	19 147	17 679	20 404	1,02%	15,41%
Fournitures scolaires	28 844	27 860	25 910	1,30%	-7,00%
Autres matières et fournitures	1 434	5 086	3 983	0,20%	-21,69%
Total	2 048 129	1 866 998	1 994 398	100,00%	6,82%

Cette évolution de plus de 127 000 euros est due notamment à l'augmentation du coût de l'électricité (+32 500€), à celle du nombre de repas servis à l'EHPAD (+74 000€ mais qui s'accompagnent de recettes supplémentaires) mais aussi à celle des autres fournitures non stockées, travaux en régie des espaces verts obligent.

Ce poste a été réalisé à 99,54% des prévisions 2013.

2) Les services extérieurs (compte 61)

C'est un poste qui évolue de 12,62% pour atteindre les 915 982€, soit 8,11% de nos dépenses de gestion.

L'article « locations » augmente de 47 000€ du fait de la nécessité de louer un nettoyeur (+7 500€) et une balayeuse (+7 000€) pour remplacer celle tombée en panne. En outre, à la demande de la perception, les locations de sanitaires, jusque là imputées en contrat de prestation de service, doivent figurer dorénavant sous cet article (+23 000€). L'article « bâtiment » évolue de 33 000€ car la maison sinistrée par l'incendie a dû être désamiantée et démolie. Des opérations de marquage au sol ont générées une augmentation de l'article « voirie ».

Ce poste a été réalisé à 91,33% de la prévision 2013.

SERVICES EXTERIEURS 2013

Libellé	Montant 2011	Montant 2012	Montant 2013	Part	2013/2012
Contrats de prestation de service	206 991	219 377	211 625	23,10%	-3,53%
Locations	102 993	118 680	165 958	18,12%	39,84%
Entretien et réparation bâtiments, terrains	55 475	60 907	93 197	10,17%	53,02%
Entretien voies, réseaux, bois et forêts	30 332	27 148	31 027	3,39%	14,29%
Entretien matériel roulant	28 465	33 289	41 305	4,51%	24,08%
Autres biens mobiliers	62 293	51 290	65 066	7,10%	26,86%
Maintenance	170 601	193 935	199 884	21,82%	3,07%
Primes d'assurances	87 556	70 732	73 789	8,06%	4,32%
Etudes et recherches	22 795	1 256	0	0,00%	-100,00%
Documentation générale et technique	18 110	18 040	18 672	2,04%	3,50%
Versements à organismes formation	27 058	18 645	15 184	1,66%	-18,56%
Frais de colloques et séminaires	150	70	130	0,01%	85,71%
Autres frais divers			145	0,02%	-
Total	812 819	813 369	915 982	100,00%	12,62%

3) Les autres services extérieurs (compte 62)

C'est un poste en augmentation de 7,11%, soit 36 500€. L'ensemble « Frais d'actes et de contentieux » et « Honoraires » a connu une évolution de plus de 13 500 euros du fait principalement du dossier « DSP Casino ». Les fêtes et cérémonies évoluent elles de 15 500€ (festival Zouk).

Ce poste a été réalisé à 107% de la prévision.

AUTRES SERVICES EXTERIEURS 2013

Libellé	Montant 2011	Montant 2012	Montant 2013	Part	2013/2012
Indemnités au comptable et régisseurs	4 199	3 691	1 823	0,33%	-50,61%
Honoraires	73 437	124 491	134 702	24,56%	8,20%
Frais d'actes et de contentieux	8 098	4 457	8 000	1,46%	79,49%
Annonces et insertions	10 252	14 661	19 807	3,61%	35,10%
Fêtes et cérémonies	173 113	135 706	151 072	27,55%	11,32%
Catalogues et imprimés	14 007	15 888	16 668	3,04%	4,91%
Publications	11 875	11 047	8 761	1,60%	-20,69%
au CCAS			1 198	0,22%	-
Transports de biens	60	46	3 193	0,58%	6841,30%
Transports collectifs	41 413	37 631	41 220	7,52%	9,54%
Voyages et déplacements	4 599	935	1 910	0,35%	104,28%
Frais de déménagement			2 369	0,43%	-
Missions	6 761	3 979	3 834	0,70%	-3,64%
Réceptions	2 634	3 962	5 169	0,94%	30,46%
Frais d'affranchissement	34 976	32 421	36 600	6,67%	12,89%
Frais de télécommunications	85 405	84 831	78 769	14,36%	-7,15%
Services bancaires et assimilés	722	5 304	1 512	0,28%	-71,49%
Concours divers	24 467	25 802	26 305	4,80%	1,95%
Frais de nettoyage des locaux	6 420	7 145	5 512	1,01%	-22,86%
Total	502 438	511 997	548 424	100,00%	7,11%

Au total le chapitre 011 a été réalisé à hauteur de 98,28%, représentant ainsi 26% de ce budget.

4) Les charges de personnel (chapitre 012)

Elles représentent 50% des dépenses totales de fonctionnement mais 59,9% de nos dépenses de gestion, et sont en évolution de 3%, soit près de 200 000€.

Les éléments principaux d'explication à cette hausse prévue sont: le recours à des animateurs pour les animations du camping à hauteur de 27 000€ (remboursés par le budget camping), le recrutement d'un ingénieur à partir du mois de juillet, estimé à 40 000€ et mutualisé à 50% avec la communauté de communes, l'augmentation de la convention de mutualisation avec la CCM (+ 11 000€), la création de 3 emplois d'avenir (+30 000€), un autre emploi d'insertion (10 000), deux apprentis (15 000€) et l'augmentation des charges patronales et CNFPT (+45 000€).

Ce chapitre 012 a été réalisé à 99,98% de la prévision 2013.

CHARGES DE PERSONNEL 2013

Libellé	Montant 2011	Montant 2012	Montant 2013	Part	2013/2012
Personnel affecté par le GFP de rattachement	39 997	66 305	75 098	1,11%	13,26%
Autre personnel extérieur	45 173	43 690	43 918	0,65%	0,52%
Cotisations versées au FNAL	19 175	18 750	19 370	0,29%	3,31%
Cotisation centre de gestion	85 678	80 413	85 338	1,26%	6,12%
Rémunération principale	3 266 435	3 247 321	3 313 765	48,98%	2,05%
NBI, supplément familial	60 356	59 489	68 250	1,01%	14,73%
Autres indemnités	469 926	482 864	495 537	7,32%	2,62%
Rémunérations non titulaires	624 116	598 076	576 480	8,52%	-3,61%
Emplois d'avenir			30 278	0,45%	-
Autres emplois d'insertion			10 473	0,15%	-
Rémunérations des apprentis	0	8 837	15 163	0,22%	71,59%
Cotisations URSSAF	747 117	730 056	745 654	11,02%	2,14%
Cotisation caisse de retraite	969 804	992 190	1 043 038	15,42%	5,12%
Cotisation ASSEDIC	39 225	37 669	39 076	0,58%	3,74%
Cotisation assurance personnel	114 830	133 445	132 865	1,96%	-0,43%
Versement au FNC du supplt familial	8 772	11 200	15 241	0,23%	36,08%
Allocations chômage versées directement	0	8 595	7 738	0,11%	-9,97%
Versement aux autres œuvres sociales	32 886	32 888	34 252	0,51%	4,15%
Versement aux autres organismes sociaux	2 566	0	0	0,00%	-
Médecine du travail, pharmacie	11 402	13 002	13 483	0,20%	3,70%
Total	6 537 458	6 564 790	6 765 017	100,00%	3,05%

5) Les atténuations de produits (chapitre 014)

Une seule dépense sur ce poste : notre contribution au F.P.I.C. pour la deuxième année consécutive d'un montant de 115 687€ après 54 541€ en 2012. Il faut savoir que sur l'ensemble des communes de la communauté et communauté comprise, la contribution globale a été de 338 771€.

6) Les autres charges de gestion courante (chapitre 65)

AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE 2013

Libellé	Montant 2011	Montant 2012	Montant 2013	Part	2013/2012
Redevances pr concessions, brevets, licences			3 500	0,39%	-
Déficit des budgets annexes administratifs	195 455	192 561	257 706	29,04%	33,83%
Indemnités, frais de mission des élus, formation	150 627	153 396	156 605	17,65%	2,09%
Cotisation retraite	2 880	310		0,00%	-100,00%
Créances admises en non valeur	1 373	29 578	3 764	0,42%	-87,27%
Créances éteintes			20 475	2,31%	-
Contributions aux organismes de regroupmnt	88 809	88 285	96 769	10,90%	9,61%
Autres contributions obligatoires	3 201	5 898	6 311	0,71%	7,00%
Subvention au CCAS	160 000	170 000	180 000	20,28%	5,88%
Subvention fonctionnement associations	163 125	178 430	162 020	18,26%	-9,20%
Charges diverses de gestion courante			234	0,03%	-
Total	765 470	818 458	887 384	100,00%	8,42%

C'est un poste en augmentation de près de 8,5%. Le déficit de la M.A.C. en est principalement la cause, il est en augmentation de plus de 33%, soit 65 145€. Plusieurs raisons à cela : deux agents de plus, dont un en année pleine (+ 30 000€), une baisse de la fréquentation, surtout sur le cinéma (-18 000€) et une diminution des subventions (-14 000€).

7) Les charges financières

Elles sont en augmentation de 2,2% (+ 10 000€) et ne représentent que 3,1% de notre budget

- III - Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement se sont élevées en 2013 à 6 212 970€, soit un montant sensiblement équivalent à 2012 (+0,14%). Le montant des dépenses d'équipement (chapters 20, 204 et 21) est de 2 106 300€, et avec les dépenses qui restent engagées pour 425 260€, le taux de réalisation est de 94,6%.

STRUCTURE DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2013

Libellé	Montant 2011	Montant 2012	Montant 2013	Part	2013/2012
Emprunts et dettes assimilés	1 001 830	1 867 746	1 063 604	17,12%	-43,05%
Immobilisations incorporelles	159 055	131 812	255 031	4,10%	93,48%
Immobilisations corporelles	2 569 989	2 501 268	1 560 934	25,12%	-37,59%
Subventions d'équipement versées	173 183	213 504	290 347	4,67%	35,99%
Subventions d'équipement reçues			76 420	1,23%	-
Op d'ordre de transferts entre sections	212 769	170 426	146 810	2,36%	-13,86%
Résultat d'investissement reporté	1 256 468	1 319 549	1 559 197	25,10%	18,16%
Opérations patrimoniales	0	0	1 259 397	20,27%	-
Autres immobilisations financières			1 230	0,02%	-
Total	5 373 294	6 204 305	6 212 970	100,00%	0,14%

1) Les emprunts et dettes assimilés (chapitre 16)

Les emprunts et dettes assimilés correspondent au remboursement de la dette en capital pour un montant de 886 190€ et aux remboursements à l'EPFL des acquisitions Caliot (22 500€) et Simjean (168 000€).

2) Les dépenses d'équipement (chapitres 20, 21)

En matière d'immobilisations incorporelles (chapitre 20), les 255 031€ réalisés ont été consacrés principalement au PLU pour 60 485€, aux études pour la cité des sports (102 000€), à l'AMO pour l'aménagement de la Garluche 24 870€, au projet de la maison des associations 17 940€ et à l'acquisition de logiciels et de licences pour 12 680€.

Des subventions d'équipement ont été versées au SYDEC pour la première tranche de remises aux normes de l'éclairage public 186 250€ et à la communauté de communes dans le cadre de la restructuration du Boulevard de l'Atlantique pour 104 000€.

Les immobilisations corporelles, chapitre 21, constituent l'essentiel de ce budget avec un montant de 1 560 930€, avec principalement aux articles :

- 2128 « Autres agencements et aménagements » pour la restructuration de la piste des arènes (8 860€) et le remodelage des plages Nord Sud (11 745€)
- 21312 « Bâtiments scolaires » des travaux à l'école de la Plage (94 500€ dont les couvertures du bâtiment à étage et de la cantine), à l'école du Bourg (82 000€ pour la réfection du plafond de la cantine), à la maternelle du Bourg (23 800€ pour la couverture des salles de classe et l'étanchéité de la terrasse) et à l'école de Bel Air (15 570€ pour la réfection des chéneaux)
- 21318 « Autres bâtiments publics » : 120 850€ dont 65 500€ pour le réaménagement de deux salles au C.L.S.H et 30 400€ pour celui de la salle d'exposition à la médiathèque
- 2132 « Immeubles de rapport » : 22 100€ pour la rénovation du logement de la trésorerie
- 2135 « Installations générales, agencements... » 83 500€ pour le remplacement du sol du gymnase
- 2138 « Autres constructions » : 77 904€ dont 67 600€ pour la rénovation du clocher porche
- 2151 « Réseaux de voirie » : 618 600€ dont 410 400€ pour la restructuration de la rue piétonne, 122 200€ pour celle de la rue du jardin public qui sera soldée en 2014, 40 000€ pour la rue du parc d'hiver et 15 350€ pour l'aménagement de la rue des forestiers
- 2183 « Matériel de bureau et informatique » pour 57 950€
- 2184 « Mobilier » une somme de 15 660€ répartie entre les divers services
- 2188 « Autres matériels » pour un montant de 248 270€ (dont 33 750€ de vidéo surveillance, 42 400€ de mobilier urbain ou containers et 26 000€ de tondeuse à green pour le golf)

Pour être tout à fait complet sur ces dépenses d'investissement, la Ville de Mimizan a dépensé 258 000€ dans le secteur de l'enseignement, 135 000€ dans celui de la culture, 217 500€ dans celui du sport, et 1 131 700€ dans celui de l'aménagement urbain.

IV - Les recettes d'investissement

Pour financer ses investissements, la collectivité bénéficie principalement de trois types de ressources : les dotations fonds divers et réserves, les subventions et les emprunts.

RECETTES INVESTISSEMENT 2013

Libellé	Montant 2011	Montant 2012	Montant 2013	Part	2013/2012
Dotations, fonds divers et réserves	1 949 233	1 767 200	2 208 949	39,35%	25,00%
Subventions d'investissement reçues	197 841	157 708	120 686	2,15%	-23,48%
Emprunts et dettes assimilées	1 190 000	750 000	29 820	0,53%	-96,02%
Opérations patrimoniales	0	0	1 259 397	22,43%	-
Transferts entre sections	716 670	1 940 629	1 809 000	32,22%	-6,78%
Immobilisations incorporelles			174 314	3,11%	-
Immobilisations corporelles	0	29 571	11 586	0,21%	-60,82%
Total investissement	4 053 744	4 645 108	5 613 752	100,00%	20,85%

Les dotations et fonds divers s'élèvent à 2 208 900€ et représentent 39,3% de nos ressources d'investissement globales. Ils sont constitués du F.C.T.V.A. pour 416 000€, de la TLE pour 42 800€, et de l'excédent de fonctionnement capitalisé pour 1 731 438€.

Les subventions reçues ont été réalisées à hauteur de 120 680€. Nous avons bénéficié de 1 760€ de l'état pour la vidéo surveillance, 9 890€ du conseil régional pour la restauration du clocher porche, mise en œuvre des projections numériques, de 22 700€ du département pour la médiathèque et la couverture de l'école maternelle le clocher porche et de 36 800€ de produit d'amendes reversées. Enfin 46 600€ ont été titrés pour non réalisation de places de stationnement.

Les emprunts, prévus à hauteur de 473 000€ au budget primitif, ils n'ont pas été mobilisés sur cet exercice.

Au total de l'ensemble des opérations réalisées, restes à réaliser et déficit 2012 reporté compris, la section d'investissement présente un déficit de 1 559 197€, qui avec les restes à réaliser s'élève à 1 731 437€. La section de fonctionnement dégageant un excédent total de 2 490 293€, qui va couvrir en priorité et obligatoirement le besoin de financement d'investissement, l'année 2012 présente un reste à affecter de 758 856 € qui va venir en recette de la section de fonctionnement 2013.

Compte administratif MAC 2013

Comme on vient de l'examiner dans le budget principal, le budget de la MAC se clôt sur un déficit de 257 706 euros, couvert par une subvention d'équilibre du budget principal. Vous ayant déjà donné les principales raisons de l'augmentation de ce déficit, je vous demande de bien vouloir approuver ce compte administratif MAC.

Compte administratif lotissement Pyramide 2013

Les 28 203,26 euros de recettes correspondent à la vente du lot n°10. A ce jour, il demeure encore un lot à la vente. En dépenses, les 12 325 euros relèvent de la prime construction bois. Je vous demande de bien vouloir approuver ce compte administratif lotissement Pyramide 2013.

Compte administratif ZAC des Hournails 2013

Prévues pour 2 918 000 euros, les recettes n'ont été réalisées qu'à hauteur 958 300 euros, soient des ventes de lots à la société Bernadet. La vente des lots à la société Vinci a été reportée sur 2014. Côté dépenses, prévues pour 1 763 445 euros, elles affichent un taux de réalisation de 61,5%, soit 1 084 289 euros qui correspondent aux travaux de voirie et de réseaux de la première tranche. Je vous demande de bien vouloir approuver ce compte administratif ZAC des Hournails 2013.

Monsieur FORTINON Xavier :

« Nous souhaitons vous faire part de quelques observations et de notre position concernant l'exécution budgétaire 2013 traduite dans les différents comptes administratifs présentés à l'approbation du conseil municipal.

Comme vous l'avez fort bien expliqué les taux de réalisation sont bons et témoignent d'une exécution conforme aux documents budgétaires adoptés en 2013.

En revanche, ils confirment une tendance inquiétante pour les finances et l'avenir de notre collectivité.

En effet, les charges de fonctionnement courantes progressent sur l'exercice 2013 de 5,7% soit 604 000€ d'augmentation entre 2012 et 2013 alors que les recettes de fonctionnement ne progressent que de 1,77% soit 187 000€.

Nous sommes conscients que la progression de nos recettes est freinée par la diminution des dotations de l'Etat, l'impact de la diminution des produits du casino et des droits de mutation. Cependant, nous pensons que certaines dépenses devraient être davantage maîtrisées comme par exemple les honoraires d'avocats qui étaient initialement prévus à hauteur de 78 400€ et qui se situent au compte administratif à 134 701€ soit un écart d'environ 72%.

Les dépenses d'entretien à savoir la voirie, les bâtiments et les terrains en section de fonctionnement sont loin d'avoir été réalisées alors que nous savons tous que nous avons un patrimoine immobilier et routier qui se dégrade et qui nécessiterait davantage entretenu.

Sur la section de fonctionnement, il est à noter que le résultat de l'exercice est amélioré par une recette exceptionnelle liée au sinistre d'une maison occupée par un agent municipal permettant in fine d'avoir une épargne nette légèrement supérieure à 1 000 000€.

La section d'investissement se caractérise par un non recours à l'emprunt s'expliquant par un montant de cession immobilière à hauteur de 1 170 000€ qui permet en 2013 d'accroître le fond de roulement de la collectivité de plus de 500 000€ et d'enregistrer néanmoins un affaiblissement de la valeur d'actif de la commune.

Nous nous sommes déjà exprimés sur les choix de vente de notre patrimoine que nous ne partageons pas.

L'arrêt des travaux de la résidence du marché, faute d'une commercialisation à la hauteur des attentes témoigne que cette politique de promotion tous azimuts rencontre de réelles difficultés et peut avoir des conséquences indésirables sur l'image urbaine de Mimizan Plage.

Le compte administratif du budget annexe des Hournails qui à la différence du budget principal connaît des taux de réalisation bien plus faibles à savoir 63% pour les dépenses réelles et seulement 33% en recettes réelles démontrent que cette opération ne connaît pas encore le rythme espéré.

Le trop plein de projets immobiliers en direction d'une même clientèle explique peut être ces écarts par rapport aux projections.

Conformément à la position que nous avons pris lors du vote du budget, nous nous abstenons pour le compte administratif du budget général et du budget des Hournails. Cependant, nous approuverons les comptes administratifs des budgets annexes du lotissement Pyramide et de la Mission d'Action Culturelle. »

Monsieur le Maire quitte la salle, Monsieur Arnaud BOURDENX prend la présidence et fait passer au vote.

Le conseil municipal par 22 VOIX POUR et 7 ABSTENTIONS (M. Badet, M. Ringeval, M. Fortinon, Mme Delest, Mme Larroca, M. Pomarez, Mme Olhasque) vote en faveur des CA du budget principal et de la ZAC des Hournails.

Le conseil municipal approuve à l'UNANIMITE les CA de la MAC et du lotissement Pyramide.

2- APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2013 POUR LE BUDGET PRINCIPAL ET LES BUDGETS ANNEXES : M.A.C, LOTISSEMENT PYRAMIDE, ZAC DES HOURNAIS

Rapporteur : Monsieur CORBEAUX Daniel

Questions et/ou observations : NEANT

Vote : UNANIMITE

Les comptes de gestion du budget principal et des budgets annexes M.A.C, lotissement Pyramide et ZAC des Hournaïls, émis par le comptable public, sont en parfaite concordance avec les comptes administratifs.

Il est donc demandé de bien vouloir approuver ces comptes de gestion 2013.

Le conseil municipal accepte à l'UNANIMITE la proposition du rapporteur.

3- AFFECTATION DES RESULTATS 2013 POUR LE BUDGET PRINCIPAL ET LES BUDGETS ANNEXES : M.A.C, LOTISSEMENT PYRAMIDE, ZAC DES HOURNAIS

Rapporteur : Monsieur CORBEAUX Daniel

Questions et/ou observations : NEANT

Vote : UNANIMITE POUR L'AFFECTATION DU RESULTAT DU BUDGET PRINCIPAL, DE LA MAC ET DU LOTISSEMENT PYRAMIDE

22 VOIX POUR et 7 ABSTENTIONS (M. Badet, M. Ringeval, M. Fortinon, Mme Delest, Mme Larroca, M. Pomarez, Mme Olhasque) POUR L'AFFECTATION DU RESULTAT DE LA ZAC DES HOURNAIS

Affectation du résultat 2013 budget principal ville

L'excédent cumulé de fonctionnement pour l'exercice 2013 est de 2 084 811,70€. La section d'investissement présente un déficit cumulé de 1 024 481,16€. Il vous est donc proposé d'affecter à l'article 1068 de la section d'investissement 2014 un montant qui vient couvrir ce déficit auquel peut se rajouter un montant de 90 330,54€ nécessaire au financement de nos investissements 2014,970 000€ demeurant en section de fonctionnement.

Affectation du résultat 2013 du lotissement de la Pyramide

L'excédent cumulé de fonctionnement pour l'exercice 2013 est de 35 549,26€. Il vous est donc demandé de reporter cet excédent de fonctionnement sur l'exercice 2014.

Affectation du résultat 2013 de la ZAC des Hournaïls

L'excédent cumulé d'investissement pour l'exercice 2013 est de 157 323,07€. Il vous est donc demandé de reporter cet excédent d'investissement sur l'exercice 2014.

Le conseil municipal approuve à l'UNANIMITE l'affectation du résultat 2013 du budget principal, lotissement de la Pyramide et de la MAC.

Le conseil municipal approuve par 22 VOIX POUR et 7 ABSTENTIONS (M. Badet, M. Ringeval, M. Fortinon, Mme Delest, Mme Larroca, M. Pomarez, Mme Olhasque) l'affectation du résultat 2013 de la ZAC des Hournaïls.

4- VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2014 POUR LE BUDGET PRINCIPAL ET LES BUDGETS ANNEXES : M.A.C, LOTISSEMENT PYRAMIDE, ZAC DES HOURNAILS

Rapporteur : Monsieur CORBEAUX Daniel

Questions et/ou observations : Monsieur FORTINON Xavier, Monsieur le Maire

Vote : 22 POUR et 7 CONTRE (M. Badet, M. Ringeval, M. Fortinon, Mme Delest, Mme Larroca, M. Pomarez, Mme Olhasque) POUR LE BP DU BUDGET PRINCIPAL

22 POUR et 7 ABSTENTIONS (M. Badet, M. Ringeval, M. Fortinon, Mme Delest, Mme Larroca, M. Pomarez, Mme Olhasque) POUR LE BP DE LA ZAC DES HOURNAILS

UNANIMITE POUR LES CA DE LA MAC ET DU LOTISSEMENT PYRAMIDE

Le budget 2014 de la ville de Mimizan, toutes sections confondues et restes à réaliser 2013 compris, s'élève à 19 534 886€, dont 5 196 756€ consacrés à l'investissement.

Ce budget, cette année encore, fait face à la diminution sans précédent des dotations de l'état versées aux collectivités locales et à l'atténuation de nos produits via notre contribution au FPIC, sans augmentation de nos taux de fiscalité ménage.

- I - Le fonctionnement 2014

Cette section s'équilibre en 2014 à 14 338 130 euros, compte tenu des écritures d'ordre.

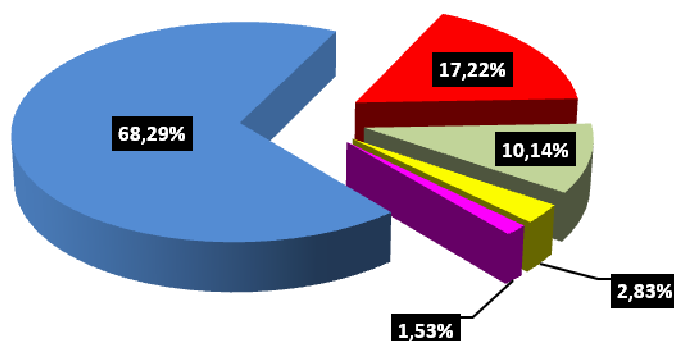
Les recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement sont prévues pour 2014 à 13 244 630 euros contre 13 080 650 euros au Budget Primitif 2013, soit une hausse limitée à 1,25%. Si l'on n'examine que les recettes de gestion, l'évolution est un peu plus sensible, soit 1,77%. Les recettes 2014 de la ville de Mimizan comprennent essentiellement les impôts et taxes à 63%, les dotations subventions et participations à 16% et les produits des services à 9%.

RECETTES FONCTIONNEMENT 2014

Libellé	BP 2013	CA 2013	BP 2014	Part	Evolution BP à BP	Evolution CA à BP
Impôts et taxes	8 961 700	9 024 972	9 027 190	62,96%	0,73%	0,02%
Dotations, subventions et participations	2 314 150	2 337 772	2 275 890	15,87%	-1,65%	-2,65%
Produits des services	1 300 300	1 335 617	1 339 850	9,34%	3,04%	0,32%
Autres produits de gestion courante	254 800	1 445 633	373 500	2,60%	46,59%	-74,16%
Atténuations de charges	158 000	256 982	202 000	1,41%	27,85%	-21,40%
Excédent de fonctionnement	758 856	758 856	970 000	6,77%	27,82%	27,82%
Produits exceptionnels	91 500	307 630	26 000	0,18%	-71,58%	-91,55%
Produits financiers	200	110	200	0,00%	0,00%	81,82%
Transferts entre sections	143 200	146 810	123 500	0,86%	-13,76%	-15,88%
Total fonctionnement	13 982 706	15 614 382	14 338 130	100,00%	2,54%	-8,17%

Recettes de gestion 2014



■ Impôts et taxes	■ Dotations, subventions et participations
■ Produits des services	■ Autres produits de gestion courante
■ Atténuations de charges	

1) Les impôts et taxes (chapitre 73)

Le produit des impôts et taxes, première ressource de la collectivité avec 9 027 190€, est en évolution de 0,73% par rapport au BP 2013.

IMPOTS ET TAXES 2014

Libellé	BP 2013	CA 2013	BP 2014	Part	Evolution BP à BP	Evolution CA à BP
Contributions directes	4 595 400	4 616 490	4 697 920	52,04%	2,23%	1,76%
Attribution de compensation	3 099 400	2 520 606	2 520 600	27,92%	-18,67%	0,00%
Dotation de solidarité communautaire	549 900	1 128 674	1 128 670	12,50%	105,25%	0,00%
Droits de place	82 000	88 504	89 000	0,99%	8,54%	0,56%
Droits de stationnement	168 000	159 653	165 000	1,83%	-1,79%	3,35%
Taxe sur l'électricité	117 000	118 882	120 000	1,33%	2,56%	0,94%
Impôt sur les spectacles	0	1 034	1 000	0,01%	-	-3,29%
Prélèvement produits jeux casinos	30 000	71 602	15 000	0,17%	-50,00%	-79,05%
Droits de mutation	320 000	289 051	290 000	3,21%	-9,38%	0,33%
Autres taxes diverses		30 476		0,00%	-	-100,00%
Total	8 961 700	9 024 972	9 027 190	100,00%	0,73%	0,02%

Les contributions directes avec un produit attendu de 4 697 920€ représentent la part prépondérante de ce poste (52%), en évolution de 1,76% par rapport au produit encaissé 2013. Cette augmentation ne repose que sur le dynamisme de nos bases, avec des taux maintenus à l'identique. L'évolution physique des bases nettes de la taxe d'habitation et du foncier bâti est de 1,2%, et celle du foncier non bâti diminue de 0,8%, sachant que, cette année, le coefficient d'actualisation voté dans la loi de finances est de 0,9% contre 1,8% en 2013.

La fiscalité reversée

Les dotations communautaires reversées représentent 40% de ce chapitre et sont maintenues au niveau du réalisé 2013.

Les autres taxes

Elles représentent un montant global de 680 000€ et sont en diminution de plus de 10% par rapport au réalisé 2013, la cause principale relevant du passage à taux zéro pour le prélèvement sur les jeux de casino.

2) Les dotations et participations (chapitre 74)

Les dotations et participations sont en diminution de 1,65% par rapport au budget 2013.

DOTATIONS SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS 2014

Libellé	BP 2013	CA 2013	BP 2014	Part	Evolution BP à BP	Evolution CA à BP
Dotation forfaitaire	1 761 000	1 761 066	1 647 600	72,39%	-6,44%	-6,44%
Dotation instituteur	2 800	2 808	2 800	0,12%	0,00%	-0,28%
Dotation générale décentralisation	2 000			0,00%	-100,00%	-
Autres	37 400	38 318	85 700	3,77%	129,14%	123,65%
Départements	19 100	21 317	21 000	0,92%	9,95%	-1,49%
Autres organismes	259 450	279 930	278 900	12,25%	7,50%	-0,37%
Compensation perte taxe additionnelle		1 204		0,00%	-	-100,00%
Fonds départemental T.P.	11 000	10 697	10 500	0,46%	-4,55%	-1,84%
Dot. unique compens. spécifiques TP	39 000	39 043	30 730	1,35%	-21,21%	-21,29%
Compensation Exo taxes foncières	63 400	63 470	56 190	2,47%	-11,37%	-11,47%
Compensation exo taxes habitation	118 000	118 121	120 970	5,32%	2,52%	2,41%
Dotation de recensement			20 500	0,90%	-	-
Autres attributions et participations	1 000	1 798	1 000	0,04%	0,00%	-44,38%
Total	2 150 314	2 337 772	2 275 890	100,00%	-1,65%	-2,65%

La DGF, qui représente 73 % de ce poste (1 761 000€), diminue de 6,4 % par rapport à la notification 2013. En effet, sur les 1,5 milliards d'euros d'effort demandés par l'État aux collectivités locales, 840 millions d'euros proviennent du bloc communal. Cette baisse représente 1% des recettes réelles de fonctionnement de 2012 de la ville.

Cette diminution devrait d'ailleurs se poursuivre, voir s'accroître sur les exercices à venir. De même, l'ensemble des compensations fiscales diminue encore en 2014, avec une perte de plus de 5%, ce qui les ramène à un montant global de 208 000€.

Les subventions en provenance de l'Etat sont en forte augmentation (+ 48 000€) du fait d'une part de la réforme des rythmes scolaires, où nous bénéficions sur cette année du solde 2013 et de l'enveloppe 2014 qui est de 25 000€ et, d'autre part, des quatre emplois d'avenir recrutés au sein des services de la ville pour lesquels nous avons une participation de 34 000€. En outre, l'Etat participe à nos dépenses dans le cadre du recensement de la population à hauteur de 20 000€ (pour 63 000€ de dépenses de personnel !)

Les 21 000€ de subventions du conseil général sont dédiées au CLSH, à la crèche (15 000€) et au musée dans le cadre de l'édition 2014 des médiévales (4 000€).

3) Les produits des services (chapitre 70) page

Les produits des services avec un montant de 1 339 850€ sont en augmentation de 3% par rapport à l'an passé.

PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES 2014

Libellé	BP 2013	CA 2013	BP 2014	Part	Evolution BP à BP	Evolution CA à BP
Concessions et redevances funéraires	1 500	7 985	4 500	0,34%	200,00%	-43,64%
Droits station et loc domaine port fluvial	23 000	22 093	22 000	1,64%	-4,35%	-0,42%
Redevance occup domaine public communal	107 000	133 974	124 500	9,29%	16,36%	-7,07%
Autres droits stationnement et location	5 000	2 200	5 000	0,37%	0,00%	127,27%
Location droits de chasse et de pêche	5 400	5 610	5 800	0,43%	7,41%	3,39%
Travaux	3 000	4 631	4 500	0,34%	50,00%	-2,83%
Droits services culturels	3 200	7 731	9 800	0,73%	206,25%	26,76%
Droits des services à caractère de loisirs	172 000	180 080	180 000	13,43%	4,65%	-0,04%
Droits des services à caractère social	618 200	611 256	612 000	45,68%	-1,00%	0,12%
Droits des services périscolaires	157 500	146 662	147 000	10,97%	-6,67%	0,23%
Autres prestations de services	38 000	32 994	33 200	2,48%	-12,63%	0,62%
Locations diverses (autres qu'immeubles)	5 000	4 613	4 600	0,34%	-8,00%	-0,28%
Aux budgets annexes, régies, CCAS ...	30 000	32 934	31 500	2,35%	5,00%	-4,35%
Au GFP de rattachement	4 500	4 846	7 000	0,52%	55,56%	44,45%
Aux autres organismes	2 000	2 632	3 000	0,22%	50,00%	13,98%
Par les budgets annexes et régies municipales	54 000	62 472	56 000	4,18%	3,70%	-10,36%
Par les C.C.A.S.	3 500	5 083	5 000	0,37%	42,86%	-1,63%
Par GFP de rattachement	30 500	28 934	67 300	5,02%	120,66%	132,60%
Par les autres redevables	30 000	34 966	7 500	0,56%	-75,00%	-78,55%
Autres produits d'activités annexes	7 000	3 920	9 650	0,72%	37,86%	146,17%
Total	1 300 300	1 335 616	1 339 850	100,00%	3,04%	0,32%

Deux augmentations notables : les redevances d'occupation du domaine public (+17 000€) et la participation de la communauté de communes aux travaux effectués par les services de la ville sur les berges du Courant suite aux tempêtes de début d'année pour 44 000€. En revanche, nous accusons une perte de 25 000€ sur la participation du SYDEC à l'entretien de l'éclairage public, puisque dorénavant, ce ne sont plus les services de la ville qui gèrent cela, mais le SYDEC directement, moyennant une contribution de 40 000€.

4) Les autres produits de gestion courante (chapitre 75)

Ce poste est en très forte augmentation du fait de la récupération dans notre budget principal de l'excédent du budget annexe forêt pour 142 000€. Les revenus des immeubles sont en diminution car sur 2013, le paiement des baux agricoles comprenait une année supplémentaire de régularisation.

AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE 2014

Libellé	BP 2013	CA 2013	BP 2014	Part	Evolution BP à BP	Evolution CA à BP
Revenu des immeubles	254 600	256 122	231 000	61,93%	-9,27%	-9,81%
Produits divers	200	860		0,00%	-100,00%	-100,00%
Excédents budgets annexes adm	0	0	142 000	38,07%	-	-
Total	254 800	256 982	373 000	100,00%	46,39%	45,15%

5) Les produits exceptionnels (chapitre 77)

Ils sont en diminution du fait d'une opération comptable particulière de 68 000€ sur 2013 (transfert d'un mandat sur le budget annexe des Hournails).

PRODUITS EXCEPTIONNELS 2014

Libellé	BP 2013	CA 2013	BP 2014	Part	Evolution BP à BP	Evolution CA à BP
Recouv./créances admises en non valeur		117	0	0,00%	#DIV/0!	-100,00%
Produits exceptionnels divers	20 000	198 398	20 000	76,92%	0,00%	-89,92%
Autres produits exceptionnels de gestion	3 500	7 553	5 000	19,23%	42,86%	-33,80%
Mandats annulés sur exercices antérieurs	68 000	69 043	1 000	3,85%	-98,53%	-98,55%
Produits des cessions d'immobilisations	0	1 170 522		0,00%	#DIV/0!	-100,00%
Total	91 500	1 170 633	26 000	100,00%	-71,58%	-98,20%

5) Les opérations d'ordre (chapitres 042)

Ce chapitre comprend essentiellement les recettes liées aux travaux en régie, c'est à dire des travaux d'investissement effectués par les services municipaux eux mêmes, soit 120 000€.

6) L'excédent de fonctionnement

Il correspond aux résultats affectés de l'exercice précédent 970 000€ contre 758 856€ en 2013.

Les dépenses de fonctionnement

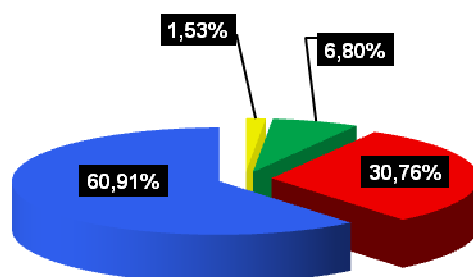
Les dépenses réelles de fonctionnement sont prévues à hauteur de 12 763 630 euros en 2014 contre 12 127 450 euros en 2013 soit une augmentation de 5,25%. Si l'on ne prend en compte que les dépenses de gestion courante, elles augmentent de 6,5%. Cela est dû essentiellement à l'augmentation des charges générales et de personnel et à la progression du FPIC.

Ces dépenses réelles se répartissent principalement entre les charges à caractère général (29%), les charges de personnel (57%), les autres charges de gestion courante (6,4%) et les charges financières (3%).

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2014

Libellé	BP 2013	CA 2013	BP 2014	Part	Evolution BP à BP	Evolution CA à BP
Charges à caractère général	3 518 760	3 527 882	3 691 310	25,74%	4,90%	4,63%
Charges de personnel	6 746 090	6 765 017	7 310 050	50,98%	8,36%	8,06%
Atténuation de produits	108 500	115 687	184 000	1,28%	69,59%	59,05%
Autres charges de gestion courante	893 100	887 385	816 300	5,69%	-8,60%	-8,01%
Charges financières	441 000	420 365	394 000	2,75%	-10,66%	-6,27%
Charges exceptionnelles	10 000	4 236	36 500	0,25%	265,00%	761,66%
Op d'ordre de transferts entre sections	545 000	1 809 000	604 500	4,22%	10,92%	-66,58%
Virement Section Investissement	1 310 256		970 000	6,77%	-25,97%	-
Dépenses imprévues	410 000		331 470	2,31%	-19,15%	-
Total	13 982 706	13 529 572	14 338 130	100,00%	2,54%	5,98%

DEPENSES DE GESTION 2014



- Charges à caractère général
- Charges de personnel
- Atténuation de produits
- Autres charges de gestion courante

1) Les achats et variations de stock (compte 60)

Ce poste de 2 007 950€, qui représente plus de la moitié des charges générales, ne progresse que de 0,5% de B.P. à B.P. Si la facture énergétique augmente de 20%, cette hausse est fortement atténuée par les économies réalisées sur l'ensemble des fournitures.

ACHATS ET VARIATION DE STOCK 2014

Libellé	BP 2013	CA 2013	BP 2014	Part	Evolution BP à BP	Evolution CA à BP
Achats d'études, prestations de service	32 450	30 298	34 200	1,63%	5,39%	12,88%
Eau et assainissement	120 000	109 903	115 000	6,01%	-4,17%	4,64%
Energie, électricité	415 000	444 298	448 000	20,79%	7,95%	0,83%
Combustibles	145 000	136 728	140 000	7,26%	-3,45%	2,39%
Carburants	150 200	138 440	150 100	7,52%	-0,07%	8,42%
Alimentation	468 350	465 684	478 150	23,46%	2,09%	2,68%
Autres fournitures non stockées	117 860	134 562	116 000	5,90%	-1,58%	-13,79%
Fournitures d'entretien	42 350	39 798	41 460	2,12%	-2,10%	4,18%
Fournitures petit équipement	343 960	360 331	335 020	17,23%	-2,60%	-7,02%
Fournitures voirie	60 000	36 892	46 000	3,01%	-23,33%	24,69%
Vêtements de travail	27 800	26 695	30 850	1,39%	10,97%	15,56%
Fournitures administratives	19 500	20 472	19 200	0,98%	-1,54%	-6,21%
Livres, disques	19 520	20 404	23 500	0,98%	20,39%	15,17%
Fournitures scolaires	28 800	25 910	26 300	1,44%	-8,68%	1,51%
Autres matières et fournitures	5 830	3 983	4 170	0,29%	-28,47%	4,69%
Total	1 996 620	1 994 398	2 007 950	100,00%	0,57%	0,68%

2) Les services extérieurs (compte 61)

Ce poste est en augmentation de près de 75 000€, soit 8%. Cette évolution impacte particulièrement trois postes : la maintenance (+ 44 000€) du fait des nouvelles relations avec le SYDEC, les études (+21 000€) avec particulièrement 30 500€ dévolus à l'opération urbaine collective et enfin la formation (21 000€) du fait d'acquisitions d'options supplémentaires en logiciel R.H. version web (absences, congés, formation, postes) qui entraînent des besoins complémentaires en formation.

SERVICES EXTERIEURS 2014

Libellé	BP 2013	CA 2013	BP 2014	Part	Evolution BP à BP	Evolution CA à BP
Contrats de prestation de service	263 420	211 625	235 650	23,25%	-10,54%	11,35%
Locations	141 000	165 959	160 100	15,80%	13,55%	-3,53%
Entretien réparation bâtiments, terrains	65 250	93 197	51 800	5,11%	-20,61%	-44,42%
Entretien voies, réseaux, bois et forêts	37 000	31 027	36 000	3,55%	-2,70%	16,03%
Entretien matériel roulant	35 000	41 305	40 000	3,95%	14,29%	-3,16%
Autres biens mobiliers	51 100	65 066	59 500	5,87%	16,44%	-8,55%
Maintenance	197 480	199 884	241 750	23,85%	22,42%	20,95%
Primes d'assurances	72 000	73 789	72 000	7,10%	0,00%	-2,42%
Etudes et recherches	22 500	0	43 100	4,25%	91,56%	-
Documentation générale et technique	18 800	18 672	18 270	1,80%	-2,82%	-2,15%
Versements à organismes formation	34 760	15 184	55 200	5,45%	58,80%	263,54%
Frais de colloques et séminaires	540	130	240	0,02%	-55,56%	84,62%
Autres frais divers		145		0,00%	-	-100,00%
Total	938 850	915 983	1 013 610	100,00%	7,96%	10,66%

3) Les autres services extérieurs (compte 62)

AUTRES SERVICES EXTERIEURS 2014

Libellé	BP 2013	CA 2013	BP 2014	Part	Evolution BP à BP	Evolution CA à BP
Indemnités au comptable et régisseurs	5 000	1 823	2 000	0,33%	-60,00%	9,71%
Honoraires	67 400	134 702	121 700	20,31%	80,56%	-9,65%
Frais d'actes et de contentieux	8 000	8 000	8 000	1,33%	0,00%	0,00%
Annonces et insertions	17 370	19 807	18 970	3,17%	9,21%	-4,23%
Fêtes et cérémonies	169 000	151 072	169 350	28,26%	0,21%	12,10%
Catalogues et imprimés	19 700	16 668	22 170	3,70%	12,54%	33,01%
Publications	10 400	8 761	10 400	1,74%	0,00%	18,71%
Divers				0,00%	-	-
Transports de biens		3 193	30 000	5,01%	-	839,56%
Transports collectifs	41 050	41 220	41 500	6,92%	1,10%	0,68%
Voyages et déplacements déménagt	2 000	4 279	7 000	1,17%	250,00%	63,59%
Missions	5 000	3 834	5 000	0,83%	0,00%	30,41%
Réceptions	4 800	5 169	4 800	0,80%	0,00%	-7,13%
Frais d'affranchissement	35 000	36 600	37 200	6,21%	6,29%	1,64%
Frais de télécommunications	87 400	78 769	79 500	13,26%	-9,04%	0,93%
Services bancaires et assimilés	6 000	1 512	5 000	0,83%	-16,67%	230,69%
Concours divers	27 100	26 305	28 700	4,79%	5,90%	9,10%
Frais de nettoyage des locaux	7 820	5 512	8 060	1,34%	3,07%	46,23%
Au CCAS		1 198	0	-	-	-100,00%
Total	513 040	548 424	599 350	100%	16,82%	9,29%

Ce poste augmente de 16,8%, soit 86 000€, principalement sur le poste honoraire (+54 000€), le transport de biens (+27 000€) du fait des déchets accumulés liés à la tempête qu'il a fallu enlever.

Au total, les charges générales, ou chapitre 011, augmentent de près de 5% sur cet exercice.

4) Les charges de personnel (chapitre 012)

Elles représentent 51% des dépenses de fonctionnement en 2014, mais 61% de nos charges de gestion. Elles évoluent de plus de 8% de budget à budget. Une telle augmentation est la résultante des éléments suivants :

- +117 000€ en matière d'assurance du personnel du fait du poids des remboursements à effectuer
- + 100 000€ en matière de réforme de la catégorie C (qui s'impose à nous) et des avancements de grade
- + 63 000€ affectés aux agents recenseurs
- + 50 000€ pour la réintégration d'un agent au sein des effectifs
- + 47 000€ pour les 4 emplois d'avenir sur une année pleine
- + 35 000€ du fait de l'augmentation des charges patronales de 3%
- + 35 000€ des agents assurant le portage des repas à domicile, ce qui induit une diminution de la subvention au CCAS d'un même montant
- + 25 000€ dans le cadre de la convention de mutualisation, les services R.H. ainsi que le directeur de cabinet ne sont plus mutualisés
- + 20 000€ de compte épargne temps payé
- + 10 000€ d'augmentation de régime indemnitaire

CHARGES DE PERSONNEL 2014

Libellé	BP 2013	CA 2013	BP 2014	Part	Evolution BP à BP	Evolution CA à BP
Personnel affecté par GFP de rattachement	56 000	75 098	90 000	1,23%	60,71%	19,84%
Autre personnel extérieur	45 000	43 918	45 000	0,62%	0,00%	2,46%
Cotisations versées au FNAL	21 860	19 370	20 621	0,28%	-5,67%	6,46%
Cotisation centre de gestion	84 870	85 338	90 864	1,24%	7,06%	6,48%
Rémunération principale	3 308 690	3 313 765	3 372 790	46,14%	1,94%	1,78%
NBI, supplément familial	61 450	68 250	66 069	0,90%	7,52%	-3,20%
Autres indemnités	474 980	495 537	512 159	7,01%	7,83%	3,35%
Rémunérations non titulaires	628 500	576 480	719 932	9,85%	14,55%	24,88%
Rémunérations des apprentis		15 163	17 172	0,23%	-	13,25%
Autres emplois d'insertion		40 751	84 383	1,15%	-	107,07%
Cotisations URSSAF	745 080	745 654	782 714	10,71%	5,05%	4,97%
Cotisation caisse de retraite	1 080 620	1 043 038	1 162 692	15,91%	7,59%	11,47%
Cotisation ASSEDIC	45 760	39 076	45 454	0,62%	-0,67%	16,32%
Cotisation assurance personnel	134 720	132 865	237 000	3,24%	75,92%	78,38%
Versement au FNC du supplt familial	15 000	15 241	13 500	0,18%	-10,00%	-11,42%
Allocations chômage versées directement		7 738		0,00%	-	-100,00%
Versement aux autres œuvres sociales	30 000	34 252	36 000	0,49%	20,00%	5,10%
Médecine du travail, pharmacie	13 560	13 483	13 700	0,19%	1,03%	1,61%
Total	6 090 746	6 765 017	7 310 050	100,00%	8,36%	8,06%

5) Les atténuations de produits (chapitre 014)

C'est sur ce chapitre qu'est imputée notre contribution au F.P.I.C. pour un montant estimé à ce jour à 184 000€, montant en augmentation de 69 000€ par rapport à 2013.

6) Les autres charges de gestion courante (chapitre 65)

C'est un poste qui diminue de 8% entre les deux budgets. Cela s'explique par un déficit du budget MAC en diminution de 27 000€, par une diminution de la subvention au CCAS de 35 000€ comme vu précédemment et par une stabilisation du montant attribué aux associations.

AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE 2014

Libellé	BP 2013	CA 2013	BP 2014	Part	Evolution BP à BP	Evolution CA à BP
Concessions, brevets	0	3 500	4 000	0,49%	-	14,29%
Déficit des budgets annexes administratifs	265 600	257 706	238 000	29,16%	-10,39%	-7,65%
Indemnités et frais de mission des élus	156 000	152 769	155 000	18,99%	-0,64%	1,46%
Cotisation retraite/formation	1 000	3 837	9 000	1,10%	800,00%	134,56%
Pertes sur créances irrécouvrables	23 000	24 239	20 000	2,45%	-13,04%	-17,49%
Contributions aux organismes de regroupmnt	94 800	96 769	72 000	8,82%	-24,05%	-25,60%
Autres contributions obligatoires	6 700	6 311	7 100	0,87%	5,97%	12,50%
Subvention au CCAS	180 000	180 000	145 000	17,76%	-19,44%	-19,44%
Subvention fonctionnement associations	166 000	162 020	166 000	20,34%	0,00%	2,46%
Charges diverses de gestion courante		234	200	0,02%	-	-14,53%
Total	893 100	887 385	816 300	100,00%	-8,60%	-8,01%

7) Les charges financières

D'un montant de 394 000 € elles sont en diminution de 26 000€ par rapport à 2013, du fait du non recours à l'emprunt en 2013.

8) Les dépenses imprévues

Elles s'élèvent à 331 470€.

- II - L'investissement 2014

Le budget investissement 2014 s'élève à 5 223 376€, dont 3 379 153€ de dépenses d'équipement, restes à réaliser compris.

Les recettes d'investissement

Libellé	BP 2013	CA 2013	BP 2014	Part	Evolution BP à BP	Evolution CA à BP
Dotations, fonds divers et réserves	2 192 438	2 208 949	1 630 812	31,22%	-25,62%	-26,17%
Subventions d'investissement reçues	30 000	120 686	134 520	2,58%	348,40%	11,46%
Emprunts et dettes assimilées	473 000	29 820	1 380 000	26,42%	191,75%	4527,77%
Immobilisations incorporelles	0	174 314		0,00%	-	-100,00%
Subventions d'équipement reçues	10 000			0,00%	-100,00%	-
Opérations patrimoniales	150 000	1 259 397	53 544	1,03%	-64,30%	-95,75%
Transferts entre sections	545 000	1 809 000	604 500	11,57%	10,92%	-66,58%
Produit des cessions	1 180 800		450 000	8,62%	-61,89%	-
Virement section fonctionnement	1 310 256		970 000	18,57%	-25,97%	-
Immobilisations corporelles		11 586		0,00%	-	-100,00%
Total investissement	5 891 494	5 613 752	5 223 376	100%	-11,34%	-6,95%

Pour financer ses investissements, la collectivité bénéficie principalement de ressources propres d'origine interne et externe.

Les ressources d'origine interne : elles représentent l'ensemble de l'autofinancement dégagé par la commune, soit 1 114 812€ d'excédent de fonctionnement antérieur affectés au 1068, 970 000€ de virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement, 658 044€ de dotations aux amortissements et d'opérations patrimoniales, ce qui représente un montant total de 2 742 856€ alors qu'il était de 3 586 694€ 3 en 2013.

Les ressources d'origine externe : elles comprennent le F.C.T.V.A. pour 416 000€, la taxe d'aménagement pour 100 000€, et le produit des amendes de police pour 46 600€. Nous ne bénéficions que d'une subvention de 10 000€ de la région pour le clocher porche. Les produits des cessions, sont estimés à 450 000€ (vente Malichecq). Enfin, l'emprunt d'équilibre, qui ne sera mobilisé qu'à hauteur des réalisations effectives, s'élève à 1 380 000€.

Les dépenses d'investissement

Libellé	BP 2013	CA 2013	BP 2014	Part	Evolution BP à BP	Evolution CA à BP
Emprunts et dettes assimilés	1 072 500	1 063 604	918 000	19,13%	-14,41%	-13,69%
Immobilisations incorporelles	338 900	255 031	179 250	3,74%	-47,11%	-29,71%
Immobilisations corporelles	1 726 770	1 560 934	2 474 640	51,58%	43,31%	58,54%
Subventions d'équipement versées	611 000	290 347	300 000	6,25%	-50,90%	3,32%
Dépenses imprévues	117 685		149 961	3,13%	27,43%	-
Résultat d'investissement reporté	1 559 197	1 559 197	599 218	12,49%	-61,57%	-61,57%
Autres immobilisations financières		1 230		0,00%	-	-100,00%
Subventions d'investissement reçues		76 420		0,00%	-	-100,00%
Op d'ordre de transferts entre sections	143 200	146 810	123 500	2,57%	-13,76%	-15,88%
Opérations patrimoniales	150 000	1 259 397	53 544	1,12%	-64,30%	-95,75%
Emprunt annulé sur exercice antérieur				0,00%	-	-
Total	5 252 719	6 212 970	4 798 113	100%	-16,11%	-22,77%

Elles sont principalement constituées du remboursement de notre dette (918 000€) et des dépenses d'équipement.

1) Les emprunts et dettes assimilés (chapitre 16)

Les emprunts et dettes assimilés correspondent au remboursement de la dette en capital pour 885 000€, au remboursement de l'EPFL pour 22 500€ (Caliot) et des emprunts voirie de la CCM pour 9 000€.

2) Les dépenses d'équipement (chapitres 20 et 21)

Les immobilisations incorporelles

D'un montant de 179 250€, elles englobent à la fois des acquisitions de logiciel pour 55 250€ (dont logiciel R.H. dont on a parlé à l'occasion des dépenses de formation et petite enfance) et des frais d'études dans le cadre de la mise en place du P.L.U. pour 25 000€, 74 000€ d'accompagnement dans la réflexion sur la cité du sport et 18 000€ pour une extension du gymnase.

Les subventions d'équipement

Ces subventions d'équipement seront versées au SYDEC pour 300 000€ et ce afin de poursuivre l'action débutée en 2013 de rénovation de notre éclairage public

Les immobilisations corporelles

Elles représentent l'essentiel des dépenses d'équipement et sont ventilées aux articles suivants :

- au 2111 : acquisitions de foncier pour 245 900€ avec notamment les terrains « Merquedey » (près du lac) et « Kolm » à la Garluche pour respectivement 110 000€ et 100 000€
- au 2128 : réfection de la cour de l'école de Bel Air (50 000€) et aménagement d'une aire de stockage à la pépinière (10 000€)
- au 21312 : réparation des menuiseries de l'école de Bel Air (10 000€) et rénovation de deux salles du centre de loisirs (70 000€)

- au 21318 : démarrage de la construction de la maison des associations pour 100 000€ (le projet global est estimé à 550 000€) et construction d'une salle antidopage et d'un W.C. handicapé au stade (30 000€)
- au 2135 : mises aux normes handicapés (30 000€), travaux de conformité électrique et incendie (30 000€) et réfection des menuiseries de l'église de la plage (10 000€)
- au 2138 : interventions sur le clocher porche (16 000€)
- au 2151 : aménagement de la Garluche (850 000€), restructuration de la rue du jardin public (120 900€) et de la place Félix Poussade (76 000€), réfection des trottoirs avenue de la gare (93 400€), réfection des routes et ponts endommagés par la tempête (110 000€), comblement des fossés côté gauche de la route de Baleste (50 000€) et enfin 25 000 pour la liaison Ormes/Abbaye
- au 21538 : les traitements ponctuels sur notre réseau pluvial (30 000€) et sur les carrefours à feux (15 000€)
- au 21578 : 12 500€ de panneaux de signalisation et de plaques de rues
- au 2158 : remise en état du ponton à la halte nautique (35 500€)
- au 2182 : l'acquisition de deux véhicules d'occasion pour 25 000€ dont un affecté aux secours des plages et un véhicule spécialisé pour les ateliers pour 35 000€
- au 2183 : 44 790€ d'équipements informatiques, dont 25 710€ pour les écoles
- au 2184 : les dépenses de mobilier se répartissent sur l'ensemble de nos structures (27 060€ au total dont 12 200€ pour la salle jeunesse de la médiathèque)
- au 2188 : 262 190€ se répartissent notamment entre les équipements sportifs (65 790€ dont un mini stade à la plage), la vidéo protection (15 000€ notamment pour la halte nautique), une aire de jeux au jardin public (25 000€) et les équipements en outillage des ateliers et des espaces verts (96 700€)

A l'ensemble de ces dépenses inscrites au budget primitif, il convient de rajouter les 425 263€ de restes à réaliser qui comprennent principalement la rénovation de l'éclairage public (244 945€), les frais d'études (123 700€ dont 56 331€ pour la maison des associations), les travaux de réhabilitation de la dune sud (32 863€) et l'aménagement des allées du cimetière (26 243€)

4) Les dépenses imprévues (chapitres 020)

Un montant de 149 961€ a été retenu pour faire face à des impondérables

Ce budget 2014, dans un contexte toujours contraint, a été équilibré comme nous nous y étions engagés, sans recours à une hausse de la fiscalité. Néanmoins, ce budget met en évidence les limites auxquelles nous nous trouvons confrontés de par la politique d'austérité que souhaite nous imposer l'Etat. Il va de soit que cela pose à très court terme les enjeux de mutualisation et de transfert de compétences avec l'intercommunalité.

Monsieur FORTINON Xavier :

« Lors du Débat d'Orientation Budgétaire, vous avez très bien dressé le tableau d'une baisse progressive des dotations de l'Etat, d'une augmentation de la contribution de la commune de Mimizan au fond de péréquation instituée par le gouvernement Fillon et de votre volonté réaffirmée de ne pas augmenter les impôts.

En contrepartie de ces diminutions de recettes, vous nous avez expliqué la nécessité pour la commune de maîtriser ses dépenses de fonctionnement afin de conserver une bonne santé financière et des marges de manœuvre indispensables pour poursuivre la politique de rénovation urbaine.

La baisse de la dotation globale de fonctionnement de 120 000€ et la croissance de notre contribution au fond de péréquation de 76 000€ pénalise notre commune de près de 200 000€.

Mais là où nous aurions pu attendre en réponse une baisse ou du moins une hausse modérée de nos charges de fonctionnement, vous proposez une augmentation des charges de gestion courante de 5% soit 171 000€ supplémentaires et une augmentation des charges de personnel de plus de 8% soit 560 000€ supplémentaires.

Certes, certaines de ces dépenses s'imposent à nous mais la majorité relève de décisions locales.

Le montant des honoraires des avocats conseil de la commune est estimé à près de 122 000€, la rémunération des agents contractuels progresse de 25% et s'élèverait en 2014 à 720 000€ alors qu'en 2013 elle était de 576 000€.

L'assurance statutaire de la commune augmente fortement, elle est estimée à 237 000€ alors qu'elle n'était que de 133 000€ en 2013.

Sur la section d'investissement, la majeure partie des dépenses proposées est déjà engagée ou réalisée. Comme nous l'avons exprimé à de nombreuses reprises, certaines de ces opérations et plus particulièrement dans le choix de l'aménagement du front de mer tel qu'il est fait, représentent 950 000€ soit un tiers des dépenses d'investissement de l'exercice.

Cette opération ne correspond pas tout à fait à notre priorité.

D'autre part, certaines dépenses comme la poursuite des études de la cité des Sports pour un montant de près de 100 000€ alors que nous en avons déjà dépensé plusieurs centaines de milliers et qu'actuellement nous sommes toujours dans l'expectative, nous semble non prioritaire.

Enfin, dans ce budget, il n'est toujours pas question de solder la ZAC des Pêcheurs tant sur le déficit que sur les travaux qui doivent être réalisés par la commune afin de finir l'aménagement des abords du Courant et du mail piéton.

Lors de la commission des finances durant laquelle ces sujets ont été abordés, vous vous êtes engagés à rechercher des réponses et à nous associer sur l'ensemble de ces dossiers, nous en prenons acte et nous nous tenons à votre disposition.

En revanche, nous trouvons certaines propositions intéressantes comme le mini-stade, la réfection de la cour de l'école de Bel Air, l'aire de jeux du jardin public ainsi que l'ensemble des travaux pour la mise en conformité et le lancement de la réflexion sur l'évolution des gymnases.

Concernant la maison des associations qui sera abordée lors d'un prochain point de l'ordre du jour, nous souhaiterions que la concertation avec les futurs usagers soit relancée afin que cet équipement réponde à leurs besoins.

L'ensemble de ces dépenses d'investissement nécessite un recours à l'emprunt de 1 380 000€ qui s'il est mobilisé entraînera un accroissement de notre endettement de près de 500 000€ supplémentaires car en 2014 nous remboursons uniquement 918 000€.

En conclusion, nous souhaiterions que certaines dépenses soient reportées ou réétudiées compte tenu du contexte global qui continue à tendre notre situation financière.

Les efforts insuffisants faits sur le fonctionnement risquent de pénaliser notre future capacité d'investissement.

Pour ces raisons, nous ne pouvons voter le budget que vous nous proposez ainsi que le budget annexe des Hournaux. Néanmoins, nous voterons le budget annexe du lotissement Pyramide, la Mission d'Action Culturelle. Pour ces deux budgets, nous nous tenons à votre disposition pour travailler à l'amélioration de la situation financière du Parnasse et à l'achèvement des opérations du lotissement de la Pyramide II. »

Monsieur le Maire :

« Nous sommes dans un phénomène d'effet ciseau, les marges de manœuvre sont de plus en plus réduites.

Les recherches de transfert de compétences et de mutualisation vont devoir être réalisées en collaboration avec la communauté de communes.

Nous avons vécu des moments de gestion facile maintenant nous allons devoir travailler avec beaucoup plus d'organisation et de rigueur.

Nous souhaitons travailler en collaboration avec vous afin d'éviter de se faire retoquer. Nous avons certainement des progrès à faire en ce sens.

Dans les commissions, notre collaboration se passe bien, je pense que nous pouvons faire du bon travail dans ce cadre là.

Nous sommes tout à fait conscients des enjeux qui se présentent à nous.

Il faut donc travailler en cohésion afin de répondre à toutes les problématiques de retrécissement des marges de manœuvre pour pouvoir continuer à investir.

J'ai lu un article dans le Sud Ouest dans lequel Monsieur Emmanuelli disait qu'il fallait relancer par l'investissement public sinon toute l'économie locale en patit.

Notre souci est effectivement de continuer à avoir une capacité d'investissement afin que la collectivité puisse en bénéficier car il s'agit d'un facteur important pour l'activité économique. »

Monsieur CORBEAUX Daniel :

« Je souhaiterais apporter plusieurs précisions notamment sur les charges de personnel qui sont en évolution pour 2014. Nous avons en perspective des départs à la retraite, des situations personnelles qui vont évoluer, ces dernières nous amènent à penser que d'ici fin 2014, les charges de personnel risquent de diminuer.

Dans la perspective actuelle, ces charges sont en évolution mais nous pouvons penser que cette courbe s'inverse au courant de l'année.

Concernant les dépenses supplémentaires de la cité des Sports, Monsieur le Maire avait précisé que ce projet ne coûterait pas un centime à la collectivité. Les études réalisées en amont étaient probantes mais pas satisfaites. A ce titre, nous avons demandé un complément d'information, nous avons préféré dépenser 74 000€ supplémentaires afin d'avoir des précisions sur ce dossier.

Je ne reviendrai pas sur la Garluche car il s'agit d'un choix politique.

Concernant les frais d'avocats conseil, les bureaux d'avocats seront remis en question au mois de juillet puisque nous arrivons au terme du contrat, nous allons donc lancer un appel d'offres afin de réaliser une consultation.

Concernant la ZAC des Pêcheurs, nous allons prochainement organiser une réunion avec les auteurs concernés afin de mettre à plat ce dossier et le finaliser de façon définitive. »

BUDGET ANNEXE DE LA MAC

Le budget qui vous est proposé s'équilibre en dépenses et recettes réelles de fonctionnement à 438 710 euros. Comme nous l'avons vu précédemment, cet équilibre est obtenu par le versement d'une subvention du budget principal estimée à 237 610 euros, en diminution de 27 920 euros. Il est demandé de bien vouloir approuver ce budget primitif de la MAC 2014.

BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT DE LA PYRAMIDE

Ce budget vous est proposé en suréquilibre, les recettes (58 549€) étant supérieures aux dépenses (20 000€). Les recettes sont constituées de la vente du dernier lot pour 23 000€ et du résultat reporté voté précédemment. Une somme de 20 000€ a été inscrite en dépenses au titre de la prime de construction bois. Il est demandé de bien vouloir approuver ce budget primitif du lotissement de la Pyramide 2014.

Le conseil municipal approuve à l'UNANIMITE les BP du camping, de la MAC, de la forêt et du lotissement Pyramide et du lotissement de la Route Noire.

BUDGET ANNEXE DE LA ZAC DES HOURNAIS

Les dépenses de gestion de ce budget s'élèvent à 1 888 000€ : elles concernent essentiellement des travaux de voirie et de réseaux, ainsi que des frais de maîtrise d'œuvre. Les recettes de gestion s'élèvent quant à elles à 2 071 880€ (vente Vinci et Garonna). Le remboursement de l'annuité de la dette s'élève à 63 100€. Le reste des inscriptions relèvent de la comptabilité de stock, opérations purement comptables. Il est demandé de bien vouloir approuver ce budget primitif de la ZAC des Hournaïls 2014.

Le conseil municipal par 22 VOIX POUR et 7 CONTRE (M. Badet, M. Ringeval, M. Fortinon, Mme Delest, Mme Larroca, M. Pomarez, Mme Olhasque) vote en faveur du BP principal.

Le conseil municipal par 22 VOIX POUR et 7 ABSTENTIONS (M. Badet, M. Ringeval, M. Fortinon, Mme Delest, Mme Larroca, M. Pomarez, Mme Olhasque) vote en faveur du BP de la ZAC des Hournails.

Le conseil municipal approuve à l'UNANIMITE les BP de la MAC, du lotissement Pyramide.

5- VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2014

Rapporteur : Monsieur CORBEAUX Daniel

Questions et/ou observations : NEANT

Vote : UNANIMITE

Les trois taux à voter n'ont pas augmenté depuis 2002 : 15,28% pour la taxe d'habitation, 17,52% pour le foncier bâti et 54,15% pour le foncier non bâti. Il vous est donc demandé de bien vouloir approuver ces taux d'imposition pour 2014.

Le conseil municipal accepte à l'UNANIMITE la proposition du rapporteur.

6- VOTE DES DUREES D'AMORTISSEMENTS DES MATERIELS ACQUIS EN 2013

Rapporteur : Monsieur CORBEAUX Daniel

Questions et/ou observations : NEANT

Vote : UNANIMITE

Au vu de l'état qui a été communiqué, je vous demande de bien vouloir adopter les différentes durées d'amortissements pour les biens acquis en 2013 pour une valeur globale de 790 818€ pour la ville, 623 879€ pour le camping et 80 829€ pour la forêt.

Le conseil municipal accepte à l'UNANIMITE la proposition du rapporteur.

7- VOTE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

Rapporteur : Monsieur CORBEAUX Daniel

Questions et/ou observations : Monsieur FORTINON Xavier, Monsieur le Maire

Vote : UNANIMITE

OUVERTURE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

Libellé de l'A.P. Construction d'une maison des associations

A.P. Montant TTC			Financement prévisionnel	
	2014	2015	Nature	Montant
550 000	100 000	450 000	FCTVA	86 686
			Autofinancement et/ou emprunt	463 315

Les crédits de paiement de cette opération seront affectés au chapitre 21

Monsieur FORTINON Xavier :

« Nous n'avons pas d'observation sur l'autorisation de programme en elle-même car il s'agit d'un investissement qui va s'étaler sur deux exercices.

Cependant, nous avons des observations sur le contenu car il s'agit d'un projet relativement important qui aurait pu faire l'objet d'une présentation en commission ou en conseil municipal.

Si nous écoutons bon nombre d'associations sur ce projet, elles considèrent que le projet tel qu'il est proposé et pour lequel un permis de construire a été déposé, n'a pas fait l'objet d'une concertation importante. Le résultat obtenu risque de pas être en conformité avec leurs attentes.

Ce dossier est-il définitivement clos ou avez-vous prévu d'éventuelles évolutions ? »

Monsieur CORBEAUX Daniel :

« Concernant cette maison des associations, dernièrement nous avons fait un point avec les nouveaux élus afin qu'ils prennent connaissance du dossier.

Concernant la procédure, nous allons devoir présenter ce dossier en CTP.

Avant cette étape, une consultation aura lieu car comme vous l'avez indiqué, un permis de construire a été déposé cependant nous pouvons l'amender.

Il est urgent de définir les diverses fonctions de cette maison.

Le tissu associatif a été consulté, les nouveaux élus n'étaient pas présents, par conséquent, nous allons réaliser une nouvelle consultation avant le passage en CTP afin d'affiner le besoin des associations et définir ce qu'il se trouvera dans cette maison des associations.

Si nous avons un transfert de compétence vers cette maison des associations, inévitablement les compétences transférées vers cette structure vont générer des mutations géographiques de postes.

Avant le passage en CTP, il était urgent d'avoir une réflexion globale sur la maison des associations, son impact sur la mairie et pour le tissu associatif. »

Monsieur le Maire :

« Concrètement, il faut que nous discutons de ce projet en commission afin de vérifier si nous n'avons rien oublié.

Néanmoins, une étude a été réalisée auprès des associations. »

Le conseil municipal accepte à l'UNANIMITE la proposition du rapporteur.

8- SUBVENTIONS 2014

Rapporteur : Madame CASTAING-JAMET Stéphanie

Questions et/ou observations : Monsieur FORTINON Xavier, Monsieur BADET Gilbert

Vote : 26 POUR et 3 NON PARTICIPATION (M. Badet, M. Ringeval, M. Doussang)

La municipalité de Mimizan, affirme une fois de plus sa volonté de maintenir le niveau de subventions aux associations, et de les accompagner au mieux dans leurs projets, et ce malgré la crise. En effet, les élus et services ont projeté de faire des restrictions budgétaires sur la majorité des dépenses prévues pour 2014 mais cette règle ne sera pas appliquée au budget destiné aux associations.

Ainsi, le budget des subventions aux associations pour l'année 2014 qu'il est proposé de voter lors du conseil municipal est de 166 000€.

Les demandes de subventions ont été étudiées selon les mêmes critères que précédemment, avec un accent plus particulier sur l'étude des dossiers des associations qui ont accompagné les projets municipaux en 2013 :

- Nombre d'adhérents (proportion jeune et seniors selon l'activité)
- Dynamisme - projets, impact sur la commune, notamment par l'accompagnement de projets municipaux
- Bilan financier et gestion
- Mise à disposition ou non de locaux et d'aides indirectes

Il est demandé de délibérer afin d'attribuer les subventions pour l'année 2014.

Monsieur FORTINON Xavier :

« Dans l'exposé des motifs, il est repris depuis plusieurs années : « les élus et services ont projeté de faire des restrictions budgétaires sur la majorité des dépenses prévues pour 2014 ».

Je crois que l'examen du budget a bien montré que nous sommes en croissance de dépenses cependant les subventions aux associations ne bougent pas.

Il s'agit de la rare ligne budgétaire qui n'est pas en diminution. »

Monsieur BADET Gilbert :

« Monsieur Ringeval et moi-même ne participons pas au vote. »

Le conseil municipal accepte par 26 VOIX POUR et 3 NON PARTICIPATION (M. Badet, M.Ringeval, M.Doussang) la proposition du rapporteur.

9- ADMISSIONS EN NON VALEUR

Rapporteur : Monsieur CORBEAUX Daniel

Questions et/ou observations : NEANT

Vote : UNANIMITE

BUDGET PRINCIPAL COMMUNE

COMIN Bruno

Titre n° 1530 - 2009	34.40 €
Restauration scolaire	
Titre n° 1530-2009	36.00 €
Accueil péri-scolaire	
Titre n° 1725 - 2009	30.10 €
Restauration scolaire	
Titre n° 1725- 2009	27.00 €
Accueil péri-scolaire.	

Total	127.50 €

Motif : PV de carence.

Il est demandé de délibérer sur l' admission en non valeur de cette dette pour le motif invoqué.

BUDGET ANNEXE M.A.C

<u>ASSOCIATION MUSIC ET ROCK</u>	10.00 €
Titre n° 96 - 2010	
Mise à disposition matériel technique Parnasse	

Motif : NPAI - Demande de renseignements négative. Créance minime.

<u>CENTRE DE LOISIRS DE PARENTIS</u>	0.50 €
Titre n° 142- 2013	
Entrées Cinéma	

Motif : NPAI - Demande de renseignements négative. Créance minime.

<u>BURGI Joseph</u>	25.00 €
Titre n° 8 -2004	
Théâtre Le Parnasse - Chèque sans provision	

Motif : Pas de revenus.

Il est demandé de délibérer sur les admissions en non valeur de ces dettes pour les motifs invoqués.

BUDGET ANNEXE CAMPINGS

<u>REZIG Sabrina</u>	376.30 € HT
Titre n° 138 - 2003	5.51 € TVA
Séjour Camping Plage	397.00 € TTC

Motif : NPAI et demande de renseignements négative.

COLOMBINI Jessica

Titre n° 125 - 2010

Séjour Camping Lac - chèque sans provision

37.64 € HT

2.07 € TVA

39.71 € TTC

Titre n° 182- 2010

Séjour Camping Lac

38.27 € HT

2.10 € TVA

40.37 € TTC

Motif : PV de carence.

Il est demandé de délibérer sur les admissions en non valeur de ces dettes pour les motifs invoqués.

Le conseil municipal accepte à l'UNANIMITE la proposition du rapporteur.

10- CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF DE 2^{ème} CLASSE PAR MODIFICATION DE POSTE

Rapporteur : Madame DULHOSTE Michèle

Questions et/ou observations : NEANT

Vote : UNANIMITE

Un poste est actuellement vacant au tableau des effectifs suite au départ d'un fonctionnaire qui a fait valoir ses droits à la retraite or il existe des besoins dans le service comptabilité à pourvoir par un agent appartenant à la filière administrative sur un grade accessible directement (échelle 3 de rémunération).

Il est proposé de transformer ce poste vacant d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe en poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe, afin de pouvoir nommer l'agent qui sera recruté par voie directe.

Le conseil municipal accepte à l'UNANIMITE la proposition du rapporteur.

11- CREATION D'UN POSTE D'ATTACHE POUR POURVOIR LE POSTE DE DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES

Rapporteur : Madame DULHOSTE Michèle

Questions et/ou observations : NEANT

Vote : 22 POUR et 7 ABSTENTIONS (M. Badet, M. Ringeval, M. Fortinon, Mme Delest, Mme Larroca, M. Pomarez, Mme Olhasque)

Le poste de Directeur Général des Services est actuellement vacant au tableau des effectifs. Un recrutement d'un attaché pour pourvoir ces fonctions sera effectif courant mai 2014. Il est donc nécessaire de créer un poste d'attaché afin de finaliser le recrutement avant de procéder au détachement sur l'emploi fonctionnel de Directeur Général des Services.

Il est donc proposé de créer un poste d'attaché territorial.

Le conseil municipal accepte par 22 VOIX POUR et 7 ABSTENTIONS (M. Badet, M. Ringeval, M. Fortinon, Mme Delest, Mme Larroca, M. Pomarez, Mme Olhasque) la proposition du rapporteur.

12- CREATION D'EMPLOIS SAISONNIERS 2014

Rapporteur : Madame DULHOSTE Michèle

Questions et/ou observations : Madame DELEST Marie-France, Monsieur CORBEAUX Daniel, Monsieur BANQUET Max, Monsieur CASSAGNE Guy, Monsieur FORTINON Xavier, Monsieur le Maire

Vote : UNANIMITE

Cette année, comme en 2013, les besoins ont été évalués dans un souci de recherche d'économies en se fixant pour objectif de ne pas dépasser les montants réellement dépensés en 2013.

Suite à l'augmentation des indices de rémunération de la catégorie C (l'indice majoré de rémunération minimum est passé de 309 à 316) et à celle de certaines cotisations, il n'était pas possible de construire un budget à effectif constant.

Trois services ont recherché des mesures d'économie en réduisant la durée des contrats ou la quotité de travail mais aussi le nombre de postes, notamment au service police municipale pour les agents de surveillance de la voie publique (réduction de la durée des contrats), service musée (1 poste en moins), PAJECOT (1 poste en moins), MNS (réduction de la durée des contrats) et maintenance (1 poste en moins et réduction de la durée des contrats).

Quatre services ont présenté un budget prévisionnel à effectif constant. Il s'agit du service environnement, cuisine, accueil de loisirs (mais réorganisation des équipes afin de rechercher des pistes d'économie) et espace jeunes.

Malgré ces efforts consentis par les chefs de service, l'augmentation en 2014 des rémunérations et charges est telle que le budget prévisionnel est supérieur au réalisé 2013 (490 350€).

Le budget prévisionnel du coût salarial des saisonniers (rémunérations brutes + charges patronales) est estimé à 506 952 €.

Madame DELEST Marie-France :

« Lors du Débat d'Orientation Budgétaire, il me semble que vous nous aviez indiqué que ce poste serait stable ou en légère diminution.

Cependant, nous pouvons voir qu'il est en légère augmentation, nous avons bien compris que cela est dû à la rémunération et au point d'indice.

Nous voudrions savoir quel sera l'impact sur le fonctionnement des services notamment au musée, cela va-t-il entraîner des restrictions d'horaires ?

Les MNS vont avoir leur contrat réduit cela va-il induire une réduction de l'ouverture des plages ? Nous voudrions savoir quel impact cela aura sur le service à la population, à la fois au musée et sur les plages.

Enfin, concernant les plages, s'agit-il d'une décision prise en collaboration avec l'ensemble des autres stations balnéaires ou cette mesure s'applique-t-elle seulement sur Mimizan ?»

Monsieur CORBEAUX Daniel :

« Nous avons fait le choix de ne pas toucher aux fonctions relevant de la sécurité car cette dernière est primordiale.

Nous avons essayé de réduire la présence des MNS sur les plages, cela a fait l'objet d'une concertation avec les représentants du Syndicat Mixte de gestion des baignades landaises.

Nous sommes tombés d'accord sur ces horaires qui permettent d'assurer la continuité des services tout en respectant la sécurité sur les plages sans faillir à la tâche des MNS. »

Monsieur BANQUET Max :

« Nous avons réduit la durée de surveillance des plages au mois de mai.

Il faut savoir que Mimizan est une station balnéaire où la période de surveillance des plages est la plus large.

Tout cela a été fait en concertation avec le Directeur du Syndicat Mixte de gestion des baignades landaises. Nous avons opté pour cette solution qui nous semblait la plus raisonnable. »

Monsieur CASSAGNE Guy :

« Pour votre information, les plages ouvriront le 17 mai. »

Madame DULHOSTE Michèle :

« En ce qui concerne le musée, il n'a pas été prévu de réduire les horaires ni les jours d'ouverture. »

Monsieur FORTINON Xavier :

« J'ai simplement une observation concernant les chiffres annoncés, en 2013 nous avons 490 350€ réalisés.

Vous nous indiquez que vous avez réalisé un certain nombre de diminution de postes.

L'augmentation du point d'indice de la catégorie C correspond à 7 points d'indice, ce dernier s'élève à 4,60€ donc par mois cela avoisine les 30€.

Même si le point d'indice augmente pour tous les agents que vous allez recruter, l'augmentation ne viendra jamais compenser la suppression d'un ou de deux emplois.

Nous ne remettons pas en doute le calcul cependant nous nous interrogeons sur l'augmentation de 16 000€ dans la mesure où vous avez supprimé ou diminué certains contrats. »

Monsieur BANQUET Max :

« Il faut savoir que les MNS font partie de la catégorie B. »

Monsieur FORTINON Xavier :

« Il a été mis en avant que malgré nos restrictions, nous avons un budget qui augmente. Je doute simplement du chiffre. »

Monsieur le Maire :

« Nous pensons que ces chiffres sont un peu pessimistes. »

Le conseil municipal accepte à l'UNANIMITE la proposition du rapporteur.

13- ACQUISITION PARCELLE CADASTREE SECTION AA N° 2

Rapporteur : Monsieur BOURDENX Arnaud

Questions et/ou observations : Madame DELEST Marie-France, Monsieur le Maire, Monsieur FORTINON Xavier

Vote : 22 POUR ET 7 CONTRE (M. Badet, M. Ringeval, M. Fortinon, Mme Delest, Mme Larroca, M. Pomarez, Mme Olhasque)

Monsieur BOURDENX Arnaud introduit :

« Je voulais simplement vous dire que pour l'ensemble des projets, nous avons reconnu qu'il existait un manque d'information entre l'équipe qui voulait mettre les projets en œuvre et votre équipe. Mais cela ne signifie pas pour autant que les projets en question soient dénués de réflexion. Nous allons vous faire davantage participer à l'ensemble de nos réflexions. »

Puis il expose ce qui suit :

La Commune de Mimizan a décidé en 2013 de poursuivre la requalification de ses espaces publics majeurs par le réaménagement de l'esplanade de la Garluche.

A l'occasion de l'examen de ce dossier il est apparu qu'une propriété occupée par la zone de stationnement public était restée propriété privée d'une SCI créée pour la construction de l'immeuble Le Grand Large.

Après contact pris avec la gérante de la SCI le Grand Large un accord amiable a été trouvé afin d'acquérir cette parcelle au prix de 100 000 € HT.

Afin de régulariser cette situation foncière, il est proposé au Conseil Municipal :

- D'APPROUVER l'acquisition amiable au prix de 100 000€ de la parcelle cadastrée section AA n°2 pour une superficie de 553m² propriété de la SCI du Grand Large.

Madame DELEST Marie-France :

« Pourrions-nous avoir l'estimation du service des domaines concernant ce terrain ? »

Monsieur BOURDENX Arnaud :

« Elle s'élève à 51 000€ . »

Madame DELEST Marie-France :

« Nous sommes donc à 180 € le mètre carré.

Si nous faisons le rapport avec l'estimation du service des domaines, le montant est deux fois plus élevé. Effectivement, nous comprenons que la négociation ait été difficile.

Lorsque nous procédons à une vente, nous nous appuyons sur le montant estimatif du service des Domaines. Lors d'un achat, il serait bien de s'y fier.

Pour vous donner un ordre d'idée, aux Hournails, un prometteur vend les terrains à 169€ le mètre carré constructible.

Nous trouvons cet achat excessif, cela ne nous étonne pas que vous vous soyez entendus avec la propriétaire car il s'agit d'une vente avantageuse pour elle.

Par conséquent, nous voterons contre cette délibération. »

Monsieur BOURDENX Arnaud :

« Nous savons tous ce qu'était la Garluche jusqu'à maintenant, nous pourrions appeler cela une place courant d'air et un passage de voiture, plutôt que ce que cela va être dans quelques semaines.

Le projet que nous amenons sera esthétique et nécessaire mais il a un coût.

Cela ne veut pas dire que la discussion a été d'une facilité déconcertante et que nous l'acceptons.

Il est évident que la gérante de la SCI Grand Large nous a vu venir, nous n'étions pas en position de force, la négociation n'a pas été facile. »

Monsieur le Maire :

« Je voudrais rajouter que la négociation avait commencé avec Monsieur Kolm, nous ne nous y sommes pas pris au dernier moment.

Entre temps Monsieur Kolm est décédé, la négociation a repris. La gérante de la SCI Grand Large a joué sur le fait que nous devons acheter.

Il s'agit d'un bon prix pour le vendeur mais pas forcément pour l'acquéreur mais nous devons en passer par là. Il faut savoir qu'elle en voulait deux fois plus. »

Monsieur BOURDENX Arnaud :

« Pour en revenir au prix du mètre carré à la Plage côté Nord, le service des Domaines avait estimé la parcelle constructible de Malichecq à 250€ le mètre carré. »

Monsieur FORTINON Xavier :

« Comme je vous en ai fait part lors de la commission des finances, cette histoire est d'autant plus râlante que lors de la construction de la résidence du Grand Large, les gérants avaient bénéficié de la présence de cette parcelle pour obtenir des droits à construire bien supérieurs à ce qu'ils auraient eu droit normalement.

Pour la collectivité, il s'agit d'un avantage qui a été donné à cet opérateur, il est regrettable que sa mémoire ne l'ait pas alerté sur l'avantage déjà obtenu.

Il faut quand même savoir que lors de cette opération immobilière, ce terrain a permis à la SCI Grand Large de ne pas réaliser sur sa parcelle, les places de stationnement nécessaires aux logements construits.

S'il n'y avait pas eu cette parcelle, la construction aurait été limitée.

Parfois, nous payons des choses qui sont relativement amères, je sais bien que la gérante de la SCI Grand Large a profité du fait que vous aviez la volonté de réaliser un projet sur la place de la Garluche.

Nous comprenons bien que le dialogue était un peu biaisé, du moins dans le rapport de force. **Nous avons affaire à des personnes qui sont peu scrupuleuses et qui possèdent une mémoire plus que sélective.** »

Le conseil municipal accepte par 22 VOIX POUR et 7 CONTRE (M. Badet, M. Ringeval, M. Fortinon, Mme Delest, Mme Larroca, M. Pomarez, Mme Olhasque) la proposition du rapporteur.

14- SYDEC - TRANSFERT DE COMPETENCE MAINTENANCE DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

Rapporteur : Monsieur BANQUET Max

Questions et/ou observations : Monsieur FORTINON Xavier

Vote : UNANIMITE

LE CONTEXTE

Le Syndicat Mixte Départemental d'Équipement des Communes des Landes (SYDEC) est un syndicat à la carte permettant à chaque collectivité de transférer tout ou partie des compétences qu'il exerce.

Par délibération du 04 juillet 2003, la commune de Mimizan (adhérente au SYDEC depuis 1998) a approuvé la modification statutaire du SYDEC mais ne lui a volontairement transféré que la compétence en matière d'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE (pas de transfert de la compétence GAZ et de la compétence ECLAIRAGE PUBLIC).

Or la problématique était la suivante :

D'un côté la Préfecture refusait que la compétence ECLAIRAGE PUBLIC soit sécable (compétence incluant les travaux neufs et la maintenance) et de l'autre, la commune de Mimizan souhaitait assurer la maintenance de ses réseaux d'éclairage public par ses propres moyens. Plusieurs communes dans le département des Landes ne souhaitaient pas transférer cette compétence au SYDEC.

Or sans transfert de la compétence ECLAIRAGE PUBLIC, ces communes ne bénéficiaient plus des aides techniques et financières du SYDEC dans ledit domaine. Après plusieurs échanges et rencontres, un accord a été trouvé avec la Préfecture. Ainsi, une convention d'entretien du service public de l'éclairage public a été adoptée et proposée aux dites communes.

Par délibération en date du 28 novembre 2003, la commune de Mimizan a transféré au SYDEC sa compétence ECLAIRAGE PUBLIC et a conclu avec le SYDEC une convention lui permettant d'assurer l'entretien du service public de l'éclairage public, sur son territoire, par ses propres agents. Ces derniers n'étant employés qu'à temps partiel pour l'exercice de cette tâche, n'ont pas été, de ce fait, transférés au SYDEC.

Par délibération du 06 octobre 2006, la commune de Mimizan a par ailleurs transféré au SYDEC sa compétence ECLAIRAGE DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS PUBLICS EXTÉRIEURS.

LE CONSTAT

Les réseaux d'éclairage public situés sur la commune s'étant fortement dégradés au fil du temps, par manque d'investissement et de renouvellement ou à cause d'un entretien défaillant, un vaste programme de renouvellement, étalé sur 4 ans, a été initié par la commune en collaboration avec le SYDEC au cours de l'année 2013.

Ce programme, qui s'élève à plus de 3 millions d'euros, est subventionné par le SYDEC à hauteur d'environ 50% (lampes à vapeur de mercure (75%) et travaux neufs (36%).

En compensation de l'effort financier fait par le SYDEC, il sera proposé de confier au SYDEC l'entretien de ses réseaux d'éclairage public.

ETAT DES LIEUX

- Le nombre de foyers lumineux relevés en novembre 2012 est de 2 287 unités (ce nombre va augmenter car les investissements programmés vont permettre de réduire les interdistances existantes afin d'obtenir un éclairage de qualité)
- Le nombre de foyers lumineux installés pour éclairer les équipements sportifs extérieurs est estimé à une soixantaine d'unités
- Le coût prévisionnel de la maintenance est estimé à 43 011 euros pour une année complète (forfait : 2 287x13 euros=30 511 euros, fournitures : 12 500 euros)
- Le coût de la consommation actuelle est d'environ 150 000 euros par an. Après la réalisation des travaux, cette consommation devrait fortement baisser pour atteindre 98 000 euros (gain estimé à 52 000 euros ; remplacement des lampes à vapeur de mercure 150W/ 85W, extinction programmée entre minuit et 5h du matin d'une lampe sur deux)

PROPOSITION DE DELIBERATION

Afin de régulariser les relations entre la commune et le SYDEC, il est proposé :

- De confier au SYDEC la maintenance de l'éclairage public
- De mettre un terme à la convention établie entre le SYDEC et la commune signée le 13 février 2004
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires.

Monsieur FORTINON Xavier :

« Nous sommes tout à fait favorables au programme d'investissement qui a été lancé et qui a été délibéré lors de la précédente mandature.

Ce n'est pas le SYDEC qui nous subventionne car il est maître d'ouvrage, c'est la collectivité qui participe au financement du SYDEC.

Financièrement, le montant est le même cependant c'est le SYDEC qui est propriétaire de l'infrastructure.

Lors de la présentation de l'ensemble du dispositif, vous avez omis de nous parler de l'entretien, nous le regrettons.

Nous pensons que le transfert de la compétence et de l'entretien a été négocié lors du programme d'investissement.

L'an dernier, nous aurions pu aborder l'augmentation du coût d'entretien au lieu de délibérer ce soir sur ce sujet.

Nous avons compris que nous allons avoir davantage de points lumineux, par conséquent le coût d'entretien sera plus important. Cependant, la collectivité va garder à sa charge les deux agents, même si l'entretien de l'éclairage public représentait un temps partiel.

Nous pensons qu'il aurait été intéressant de discuter avec le SYDEC afin qu'au moins un de ces agents communaux puisse être transféré au SYDEC.

Si nous avons deux agents communaux qui travaillent à temps partiel en habilitation avec les agents du SYDEC, ils auraient pu faire l'objet d'un transfert. Pour la collectivité, l'opération aurait été complètement neutre.

Il restait seulement trois communes landaises pour lesquelles le SYDEC ne réalisait pas l'entretien de l'éclairage public dont Mimizan. Je ne vous cache pas qu'à la demande des agents, nous l'avons maintenu car le réseau était bien entretenu, à ce moment là, il n'était pas question de transfert. »

Monsieur BANQUET Max :

« Concernant l'emploi du temps de nos électriciens, je vous rassure, ils ont suffisamment de travail pour être occupés à plein temps même sans l'éclairage public.

Le mauvais entretien de l'éclairage public était dû au fait que les électriciens étaient occupés par d'autres tâches.

A l'heure de la polyvalence, ils sont occupés à des tâches qui ne sont pas spécifiques à l'électricité. »

Le conseil municipal accepte à l'UNANIMITE la proposition du rapporteur.

La séance est levée à 20h00